



**OCTOBRE 2020**

Nasser Abdoul (expert Nigéria et Cameroun, juriste)

Hadiza Kiari Fougou (experte Niger, géographe)

Henri Mahamat Mbarkoutou (expert Tchad et Cameroun, politologue)

Florence Chatot (experte socio-anthropologue)

***Sous la direction de Johanna Baché***

## *Étude régionale de recherche*

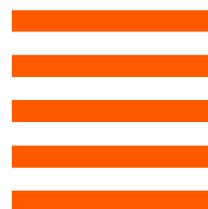
Bassin du lac Tchad :

Soutenir la cohésion sociale par l'appui  
aux mécanismes endogènes de prévention,  
médiation et résolution de conflits ?



**LE GROUPE URD**  
**URGENCE. RÉHABILITATION. DÉVELOPPEMENT**

Fondé en 1993, le Groupe URD est un think-tank indépendant spécialisé dans l'analyse des pratiques et le développement de politiques pour l'action humanitaire et la gestion des fragilités. Son expertise pluridisciplinaire, nourrie par des allers-retours permanents sur les terrains de crise et post-crise, lui permet d'appréhender le fonctionnement du secteur dans son ensemble. Attaché à l'échange de connaissances et à l'apprentissage collectif, il accompagne les acteurs de l'aide dans les processus d'amélioration de la qualité de leurs interventions.



## **NOTE SUR LES AUTEURS**

**JOHANNA BACHÉ** est chargée de recherche, de formation et d'évaluation au Groupe URD depuis 2012. Diplômée de l'Institut Français de Géopolitique, elle a conduit de nombreux travaux au Sahel, notamment les évaluations des activités de DFID au Tchad, Niger, Mali. Elle a réalisé plusieurs missions de recherche au Mali (Bamako, Gao, Tombouctou) et a vécu au Tchad où elle a réalisé un travail approfondi de diagnostic dans la zone du bassin du lac Tchad (enjeux liés aux mouvements de populations). Ses domaines de recherche au Groupe URD portent principalement sur les enjeux de localisation de l'aide, la résilience et les dynamiques de migrations (évaluations des programmes du Start Network en Europe et d'Expertise France dans la Corne de l'Afrique, Somaliland, Djibouti, Soudan).

**MBARKOUTOU MAHAMAT HENRI** est titulaire d'un doctorat en Histoire politique et stratégique de l'Université de Maroua (Cameroun) où il occupe un poste d'enseignant-chercheur. Expert en analyse des conflits et des nouvelles menaces sécuritaires dans le bassin du lac Tchad, il a conduit de nombreux travaux de recherche au Cameroun et au Tchad ainsi que des missions de consultance pour des organisations internationales (PNUD, UNICEF, UNESCO).

**NASSER ABDOUL** est docteur en Droit, chef du département de Droit public et Science politique de l'Université de Maroua où il enseigne. Ses champs de recherche principaux couvrent les domaines du Droit des conflits armés / Action humanitaire ; Droits de l'homme ; Droit de l'environnement et Droit Constitutionnel. En parallèle de ses activités universitaires, il réalise régulièrement des consultances dans les pays du bassin du lac Tchad pour des organisations internationales.

**HADIZA KIARI FOUGOU** est enseignante-chercheuse, Maître-assistante des Universités du CAMES et doctorante en géographie à l'Université de Diffa (Niger). Parmi ses activités, elle est en charge du suivi du processus de réflexion de la Structure fédérative de recherche pour le développement sur la Résilience des Agrosystèmes face au Climat et à l'Intensification Écologique au Sahel (SFR, Racines/Niger). Spécialiste des questions d'aménagement et de gestion des espaces ruraux, elle développe d'autres sujets de recherche dans le cadre de consultances auprès d'organismes internationaux.

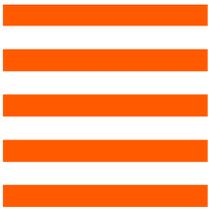
**FLORENCE CHATOT**, est diplômée de l'EHESS en Anthropologie du développement. Après des recherches sur la gestion sociale de l'eau au Niger et au Burkina Faso, elle a travaillé comme chargée d'étude pour l'Institut de Veille Sanitaire (InVS) et l'Observatoire Français des Drogues et des Toxicomanies (OFDT) sur la prévention du VIH auprès des usagers de drogue. Elle a résidé plus de dix ans au Cambodge où elle a travaillé au sein d'ONG spécialisées dans la protection de l'enfance et la santé. Elle a rejoint le Groupe URD en juin 2019 et travaille sur l'intégration de l'approche socio-anthropologique dans le cadre des recherches et des évaluations de projet menées.

## **REMERCIEMENTS**

L'équipe de recherche adresse tous ses remerciements aux représentants des institutions, aux ONG et à tous les acteurs rencontrés durant les missions menées au Tchad, au Niger et au Nigéria. Elle remercie également pour leur disponibilité les ONG et personnels impliqués dans le projet RESILAC et particulièrement la coordination régionale pour son appui à la mission.

## **AVERTISSEMENT**

Cette recherche a été commandée dans le cadre du projet RESILAC et réalisée avec le soutien financier de l'Union européenne et de l'Agence française de développement. Son contenu relève de la seule responsabilité de ses auteurs et ne reflète pas nécessairement les points de vue des bailleurs et des membres du consortium du projet RESILAC.





# SOMMAIRE

<b>RÉSUMÉ EXÉCUTIF</b>	<b>9</b>
<b>INTRODUCTION</b>	<b>11</b>
<b>JUSTIFICATION DE L'ÉTUDE</b>	<b>11</b>
Rappel du contexte	
Rappel du projet RESILAC	
<b>OBJECTIFS DE L'ÉTUDE</b>	<b>12</b>
<b>MÉTHODOLOGIE</b>	<b>13</b>
Personnes interrogées et outil de collecte des données	
Critères de ciblage des villages enquêtés & collecte des données	
Contraintes et mesures d'adaptation	
<b>1. RECOMPOSITION DES DYNAMIQUES RÉGIONALES : QUELLES NOUVELLES CONFLICTUALITÉS ?</b>	<b>15</b>
<b>1.1. QUELQUES CARACTÉRISTIQUES DES TERRITOIRES DE L'ENQUÊTE</b>	<b>15</b>
1.1.1. Instabilités, échanges et peuplement multiethnique.....	15
1.1.2. Absence de l'État et faiblesse des services publics.....	16
1.1.3. Le tournant de la crise sécuritaire.....	17
<b>1.2. ACCÈS AUX RESSOURCES ET GESTION DU FONCIER : DES ENJEUX HISTORIQUES QUI RESTENT AU CŒUR DES DYNAMIQUES DE CONFLITS ACTUELLES</b>	<b>18</b>
1.2.1. Une zone agro-sylvo-pastorale et halieutique fragilisée par la crise sécuritaire et le réchauffement climatique .....	18
1.2.2. Typologie des conflits les plus récurrents liés aux ressources dans les zones d'enquête.....	19
1.2.3. Un flou juridique sur le foncier et une perte d'influence des chefs traditionnels qui rendent difficile la gestion des tensions autour des ressources.....	21
<b>1.3. DE NOUVEAUX FACTEURS DE TENSIONS DIRECTEMENT LIÉS À LA CRISE SÉCURITAIRE</b>	<b>22</b>
1.3.1. Personnes déplacées.....	22
1.3.2. Une présence accrue des « corps habillés » sur le territoire, facteur de nouvelles tensions.....	23
<b>2. ENTRE COUTUME ET MODERNITÉ : RECONFIGURATION DES POUVOIRS ET USAGE DU DROIT</b>	<b>26</b>
<b>2.1. QUI « REND JUSTICE » ? CARTOGRAPHIE DES MÉCANISMES EXISTANTS ET DES PARCOURS</b>	<b>26</b>
2.1.1. Au Tchad et au Niger, des mécanismes traditionnels reconnus par les autorités centrales.....	27
2.1.2. Au Nigéria, Un système coutumier pour deux juridictions.....	30
2.1.3. Des mécanismes modernes prévus pour tout type de conflits mais utilisés pour des conflits de plus haute intensité.....	31
2.1.4. Pluralité des normes et usage opportuniste du droit.....	32

<b>2.2.</b>	<b>« UNE MAUVAISE CONCILIATION VAUT MIEUX QU'UN BON JUGEMENT » : DES MÉCANISMES TRADITIONNELS QUI RESTENT PRIVILÉGIÉS PAR RAPPORT À LA « JUSTICE MODERNE »</b>	<b>33</b>
2.2.1.	Importance du facteur ethnique et religieux.....	33
2.2.2.	Un recours rapide et peu coûteux pour régler les conflits de basse intensité.....	33
2.2.3.	Une méfiance persistante face à la justice moderne, dans une moindre mesure chez les plus jeunes.....	34
<b>2.3.</b>	<b>... MAIS QUI SONT FORTEMENT MIS À L'ÉPREUVE</b>	<b>34</b>
2.3.1.	Une crise de légitimité des chefs traditionnels amplifiée par le discours de Boko Haram.....	34
2.3.2.	De nouvelles conflictualités qui échappent aux pouvoirs traditionnels : le cas des repentis de Boko Haram.....	35
2.3.3.	Émergence de nouveaux acteurs, le cas des jeunes et de la police.....	36
<b>3.</b>	<b>LES PROGRAMMES ET STRATÉGIES DES ACTEURS INTERNATIONAUX : RENFORCEMENT DE LA PAIX, MAIS DE QUELLE PAIX PARLE-T-ON ?</b>	<b>37</b>
<b>3.1.</b>	<b>UN CHAMP LEXICAL VASTE QUI MET EN LUMIÈRE LA VARIÉTÉ DES APPROCHES</b>	<b>38</b>
3.1.1.	Promotion de la paix et triple nexus : nouveau paradigme balbutiant de l'aide internationale dans la région.....	39
3.1.2.	Le champ d'action de la cohésion sociale.....	42
<b>3.2.</b>	<b>LE SOUTIEN AUX MÉCANISMES TRADITIONNELS DE GESTION DE CONFLITS COMME MODALITÉ D'ACTION POUR DES TERRITOIRES PLUS COHÉSIFS</b>	<b>43</b>
3.2.1.	Une plus-value pour la prévention de certains conflits, notamment autour des ressources naturelles.....	43
3.2.2.	Les risques de création de nouvelles normes ? L'exemple des « comités pour la paix ».....	44
<b>3.3.</b>	<b>LIMITES DE L'APPROCHE LOCALE : LA COHÉSION ET LA PAIX SE JOUENT AUSSI À L'ÉCHELLE DES ÉTATS</b>	<b>45</b>
3.3.1.	Une survalorisation des capacités de l'approche communautaire et des mécanismes traditionnels dans la construction de la paix ?.....	45
3.3.2.	Des populations lacustres désireuses de paix mais aussi de changement social.....	46
	<b>CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS</b>	<b>49</b>
	Recommandation n°1.....	49
	Recommandation n°2.....	49
	Recommandation n°3.....	49
	Recommandation n°4.....	50
	Recommandation n°5.....	50
	<b>ANNEXES</b>	<b>51</b>
	Annexe 1 : Bibliographie.....	51
	Annexe 2 : Hypothèses et questions préliminaires de recherche.....	53

## **ACRONYMES**

**ACF** : Action Contre la Faim

**ACTN** : Association des Chefs Traditionnels du Niger

**ANADER** : Agence Nationale d'Appui au Développement Rural (Tchad)

**BH** : Boko Haram

**BLT** : Bassin du Lac Tchad

**CAD** : Comité d'Aide au Développement

**CBLT** : Commission du Bassin du Lac Tchad

**CJTF** : Civilian Joint Task Force

**COFO** : Commissions Foncières

**COFOCOM** : Commissions Foncières Communales

**COFODEP** : Commissions Foncières Départementales

**FAO** : Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture

**FMM** : Force Multinationale Mixte

**LACON** : Legal Aid Council of Nigeria

**OCDE** : Organisation de Coopération et de Développement Économiques

**OIM** : Organisation internationale pour les migrations

**ONG** : Organisation Non Gouvernementale

**OSC** : Organisation de la société civile

**PBF** : Peace Building Fund

**PDI** : Personnes Déplacées Internes

**PNUD** : Programme des Nations Unies pour le Développement

**PRSDL** : Plan Régional de Sécurité et de Développement de la région du Lac

**PTF** : Partenaires Techniques et Financiers

**RESILAC** : Redressement Économique et Social Inclusif du Lac Tchad

**SFCG** : Search for Common Ground

**UNHCR** : Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

**UN** : United Nations (Nations Unies)

**URD** : Urgence Réhabilitation Développement

Bassin du lac Tchad : soutenir la cohésion sociale  
par l'appui aux mécanismes endogènes de prévention, médiation et résolution de conflits ?

# RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Les mécanismes endogènes de prévention, médiation et résolution de conflits dans les pays du bassin du lac Tchad font l'objet d'une attention particulière de la part des acteurs internationaux depuis ces dernières années. Parce que le territoire est toujours marqué par la récurrence des attaques de groupes armés<sup>1</sup>, et parce que la consolidation de la paix semble être devenue l'un des nouveaux paradigmes de l'aide internationale dans la région, ces mécanismes sont de plus en plus invoqués pour « bâtir la paix » et « renforcer la cohésion sociale ». Entre paix locale et gestion des conflits communautaires d'un côté, et paix globale et efforts de sécurisation de l'autre, les stratégies sont aussi variées que le champ lexical du « triple Nexus » reste flou et laisse aux opérateurs de l'aide et aux populations, parfois, un sentiment de confusion.

L'objectif de cette recherche, conduite dans le cadre du Pilier 4 du projet RESILAC, est justement de tenter d'apporter des clarifications et de préciser dans quelle mesure et pour quels objectifs l'aide peut soutenir ces mécanismes pour apaiser les sources de tensions et les conflits, et participer, dans une certaine mesure, du renforcement de la cohésion sociale à l'échelle communautaire. Pour cela, il s'est agi dans un premier temps de dresser un état des lieux des dynamiques de conflits actuelles dans les territoires de l'enquête, avant de cartographier dans un second temps les mécanismes endogènes (qu'ils relèvent de la justice traditionnelle ou de la justice moderne) à même de prévenir et de gérer les conflits en cours dans ces zones. Entre février et mars 2020, plus de soixante entretiens et groupes de discussion ont ainsi été conduits par une équipe de chercheurs pluridisciplinaire en capitale et sur neuf territoires de la région : dans les districts de Jere et de Monguno dans l'État du Borno au Nigéria ; dans les communes de N'Guimi, Chetimari et Mainé Soroa dans la région de Diffa au Niger et dans les cantons de Bol, Ngarangou, Nguéléa 1 et Nguéléa 2 dans la région du lac au Tchad<sup>2</sup>.

L'analyse des dynamiques de conflits montre d'abord que la crise sécuritaire s'ancre dans des contextes déjà fragiles où l'État est faible et source de méfiance, l'accès aux services de base restreint et les tensions ethniques rapidement activables et instrumentalisées. La crise a exacerbé les conflits autour du foncier et de l'accès aux ressources, lesquels restent parmi les principales sources de litiges mentionnées dans les territoires enquêtés : d'une part car l'insécurité, en provoquant le déplacement massif de populations, a augmenté la pression sur le foncier et les ressources ; d'autre part, car le conflit a renforcé la perte de légitimité déjà amorcée des autorités traditionnelles lesquelles, dans ces territoires, jouent un rôle central en matière de gestion du foncier. Par ailleurs, la présence accrue des « corps habillés » génère de nouvelles tensions. Tandis qu'au Tchad les militaires sont fréquemment accusés de prélever des taxes à des points de contrôle improvisés et de commettre des exactions à l'encontre des populations, au Nigéria, ce sont les milices citoyennes d'auto-défense et le recours au « vigilantisme » qui ont été rapportés comme phénomènes amplificateurs de la violence. Enfin, le niveau de violence atteint a instauré un climat de suspicion et de peur qui a favorisé le renouveau de certains clivages religieux et ethniques (stigmatisation des Kanouris, des Boudoumas et des Peuls) et la réactivation, au Niger, de l'ancienne milice peule ayant combattu la rébellion Toubou dans les années 1990.

Face à ces conflits et ces tensions, la recherche s'est attachée à répertorier les mécanismes endogènes présents pour prévenir et régler les conflits. Un premier constat est que la multiplicité des mécanismes existants et le

---

<sup>1</sup> Compte tenu de la multitude de groupes usant de la violence pour assoir leur contrôle dans la région, et de la complexité de les distinguer, nous utiliserons dans ce rapport le terme global de groupes armés (et non Boko Haram).

<sup>2</sup> Le terrain initialement prévu fin mars 2020 dans la région de l'Extrême-Nord du Cameroun n'a pu être assuré en raison de la situation sanitaire et des mesures gouvernementales alors en cours (COVID-19).

pluralisme des normes (traditionnelles, modernes, etc.) offrent différentes opportunités aux populations, et leur permettent de recourir à des itinéraires variés pour obtenir gain de cause en cas de conflit. Une médiation par les instances traditionnelles *a priori* acceptée peut ainsi être remise en cause dès qu'une opportunité de résolution de conflit différente se présente, si celle-ci se réfère à des mécanismes et/ou des normes plus avantageuses. Toutefois, malgré un usage opportuniste possible du droit, il ressort très nettement que les mécanismes traditionnels de gestion de conflit (en tant qu'instruments visant à prévenir, modérer ou résoudre des conflits portés par des individus mobilisant des normes et des valeurs perçues comme légitimes car se fondant sur des références aux coutumes, à la religion et à l'histoire) sont plus utilisés que les mécanismes modernes pour résoudre les conflits de basse intensité (conflits de proximité, conflits fonciers et d'accès aux ressources, conflits intracommunautaires et intercommunautaires, etc.). Dans les entretiens que nous avons menés, les populations justifient cette préférence en mettant en avant le fondement ethnique et religieux de ces mécanismes, ainsi que leur rapidité à résoudre les conflits et leur faible coût. Toutefois, les enquêtes ont aussi montré que ces mécanismes étaient aujourd'hui fortement mis à l'épreuve (principalement au Nigéria et au Tchad) du fait de la crise de légitimité de leurs représentants, mais aussi parce que certaines des nouvelles conflictualités échappent en partie au pouvoir des chefs traditionnels (notamment le cas des repentis de Boko Haram qui retournent s'installer dans les communautés).

Dès lors, il ressort que si les mécanismes traditionnels de gestion de conflit jouent un rôle indéniable dans l'apaisement de certains conflits et le maintien de la cohésion sociale dans les zones d'enquête, ils ne peuvent pour autant pas endosser des responsabilités de « paix » qui se jouent à une autre échelle. Ce constat, sans doute de « bon sens », semble pourtant se diluer dans le prisme des interventions dites « triple Nexus ». Il ressort en effet des entretiens conduits auprès des acteurs de l'aide (bailleurs, opérationnels) que le volet « paix » du Nexus est bien large, et qu'il embrasse à la fois des enjeux de « petite paix » à l'échelle communautaire et des enjeux plus globaux de stabilisation, voire de lutte contre le terrorisme. Les entretiens montrent ainsi que cette double grille de lecture vient parfois brouiller la compréhension que se font les acteurs des objectifs poursuivis par les programmes de « paix » et de « cohésion sociale » mis en place.

Ce constat ayant été posé, la recherche a ensuite confirmé la pertinence du soutien aux mécanismes de gestion de conflits traditionnels pour renforcer la cohésion sociale et la « paix locale ». Il ressort du travail d'observation sur le terrain que l'appui à ces mécanismes peut prendre différentes formes, et interagit de façon plus ou moins directe avec ceux-ci via une palette très large d'activités se concentrant avant tout sur des enjeux de prévention (création d'espaces de dialogue interconfessionnel/intercommunautaire ; organisation de forums sur la cohésion sociale et la réconciliation entre certaines communautés, notamment entre Boudouma, Kanouri et Peuls au Tchad ; conduite d'actions de sensibilisation et de diffusion de messages de paix ; soutien aux chefferies pour la redynamisation des conventions pastorales et la délimitation des itinéraires de transhumance ; appui aux chefferies pour l'intégration des personnes déplacées, réfugiées et démobilisées de Boko Haram, etc.). Enfin, une limite majeure à ces interventions de renforcement de la cohésion sociale à travers la gestion de conflit a aussi été évoquée. Elle fait référence à la multiplication ces dernières années des « comités pour la paix » : groupements d'individus composés dans le but de promouvoir le dialogue entre les communautés, de stimuler l'échange et la relation de confiance, et de désamorcer des situations potentiellement conflictuelles par le dialogue et la médiation. Si, dans certains cas, ces comités s'ancrent de façon cohérente dans les dynamiques sociales, agissant parfois comme de véritables relais vers les mécanismes traditionnels endogènes, dans d'autres, ils sont largement remis en question du fait de leur caractère exogène, de leur non-représentativité, de leur absence de légitimité et de leur faible durabilité. Sans remettre totalement en cause l'instauration de tels comités, sans doute une attention plus grande devrait être portée à leur composition, leur appropriation et durabilité, et à la façon dont ils interagissent véritablement avec les mécanismes endogènes traditionnels de résolution de conflits. Sans cela, le risque est grand

de créer de nouvelles normes (temporaires) de prévention et de gestion de conflits dans des territoires où se juxtaposent déjà plusieurs niveaux de droits et modalités de résolution des litiges.

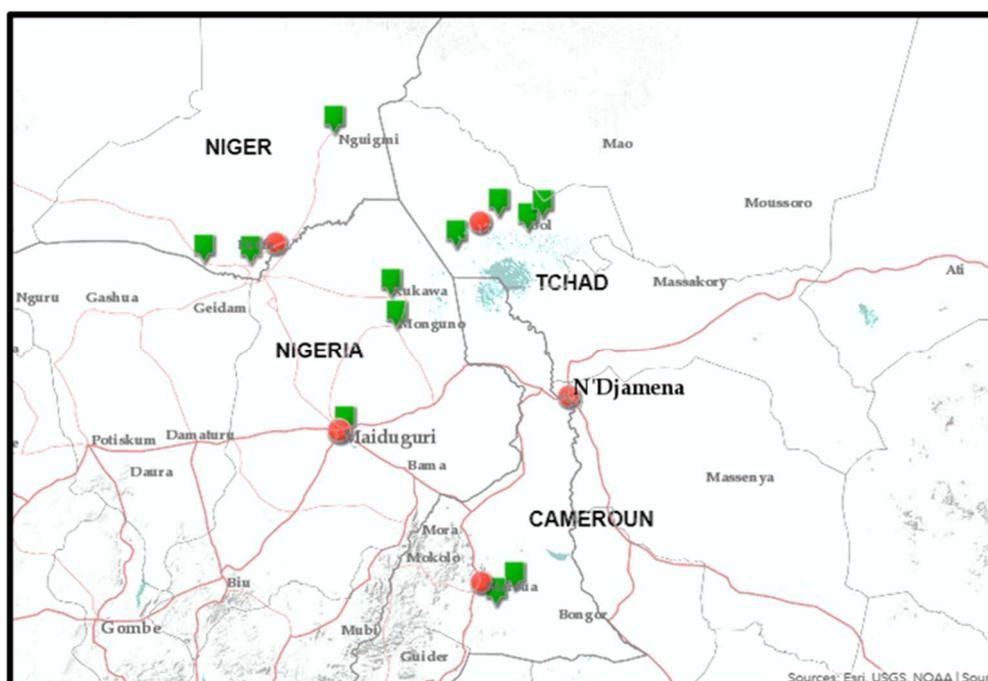
# INTRODUCTION

## JUSTIFICATION DE L'ÉTUDE

### RAPPEL DU CONTEXTE

Territoire aux frontières traditionnellement poreuses qui s'étend sur les quatre États riverains du lac (Cameroun, Niger, Nigeria et Tchad), la région du lac Tchad est devenue depuis une dizaine d'années le foyer d'une crise majeure qui tire ses racines d'une pluralité de causes, et qui ne saurait être lue uniquement sous le prisme d'une crise sécuritaire. L'insurrection du groupe djihadiste Boko Haram débutée en 2009 depuis le Borno nigérian, et sa progressive expansion aux autres pays du lac (2014-2015), pointent en effet d'abord les défis et les fragilités chroniques auxquels sont confrontés les États, davantage qu'une adhésion récente à un « supposé front de libération ethnique<sup>3</sup> » venu déstabiliser une région prospère. Au-delà de la crise sécuritaire liée à l'insurrection du groupe djihadiste Boko Haram, la région du lac Tchad est donc traversée par une série de conflits impliquant une pluralité d'acteurs. Ces conflits, souvent antérieurs à « la crise », ont été exacerbés par celle-ci et par les conséquences de sa gestion militaire et des mesures répressives qui ont été prises. De nouveaux facteurs de tension sont aussi apparus, fragilisant, dans une certaine mesure, les systèmes de cohésion traditionnels et les mécanismes de gestion de conflits endogènes.

### RAPPEL DU PROJET RESILAC



Zones d'intervention du projet RESILAC :

Région de Diffa au Niger, État de Borno au Nigéria, région du lac Tchad au Tchad, et région de l'Extrême-Nord du Cameroun

<sup>3</sup> M. A. Pérouse de Montclos, G. Magrin, E. Chauvin et Charline Rangé, Développement et gouvernance, un espace fragile, in *Crise et développement, la région du lac Tchad à l'épreuve de Boko Haram*, sous la direction de Géraud Magrin et Marc-Antoine Pérouse de Montclos, AFD, 2018.

Le projet RESILAC (« Redressement Économique et Social Inclusif du Lac Tchad ») a été lancé en juin 2018 et vise à un redressement économique et à la reconstruction du tissu social dans la région. Ce projet régional de 4 ans, financé par l'Agence Française de Développement et l'Union Européenne, mêle actions d'urgence, de réhabilitation et de relèvement, et est articulé autour de quatre axes d'intervention qui ont les objectifs suivants :

- **Pilier 1** : Renforcer le capital humain, la cohésion sociale et la gestion collective et durable des ressources naturelles dans les territoires ciblés ;
- **Pilier 2** : Favoriser le redressement économique dans les territoires ciblés et la résilience des populations les plus exposées, notamment les jeunes et les femmes, à travers un accès à l'emploi et à des systèmes de production agro-sylvo-pastorale intensifiés et adaptés au changement climatique ;
- **Pilier 3** : Valoriser et consolider les acteurs des territoires ciblés en favorisant dialogue et engagement, et en renforçant leurs capacités suivant les compétences et rôles de chacun ;
- **Pilier 4** : Produire des connaissances utiles pour la qualité des activités du projet en contexte de crise.

Si les différents piliers sont interdépendants et participent de l'atteinte d'un objectif commun, le pilier 1 « cohésion sociale » semble jouer un rôle pivot, permettant de fonder les différentes activités sur une analyse approfondie des facteurs de cohésion et/ou de tension dans chacune des zones d'intervention ciblée. Plus spécifiquement, le pilier 1 vise deux résultats :

- Les forces vives des territoires ciblés sont accompagnées pour construire une paix et un développement durables en leur permettant d'analyser et d'agir sur les causes profondes des problèmes économiques, des dégradations des ressources naturelles et des tensions/conflits d'ordre social (R.1.1) ;
- Un accès concerté et équitable aux ressources naturelles est sécurisé sur certains territoires visant la prévention et gestion des conflits et l'identification d'approches répliquables (R.1.3).

## OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

Conformément aux termes de référence, l'étude avait comme objectif de permettre à RESILAC de mieux comprendre le fonctionnement et les usages des mécanismes endogènes de prévention, médiation et résolution de conflits afin de définir, si pertinent, des stratégies d'appui et de renforcement de ceux-ci. Elle visait donc à mieux cerner les processus sociaux et structurels à la racine des conflits, les types d'antagonismes auxquels les populations sont confrontées, ainsi que les mécanismes en vigueur œuvrant à la pacification des relations au sein et entre les communautés riveraines du lac Tchad (prévention/dialogue-médiation/résolution de conflits).

Pour cela, la recherche s'est d'abord attachée à rendre compte des dynamiques de conflits et de leur évolution dans les régions de l'étude. Elle s'est ensuite intéressée à l'analyse des mécanismes permettant la gestion de ces conflits (qu'ils relèvent du droit traditionnel et coutumier ou de la justice moderne), et à la façon dont les nouvelles dynamiques en cours influent sur la vitalité de ce et favorisent – ou non - l'émergence de nouveaux. Enfin, l'étude a voulu mieux comprendre comment les dispositifs de consolidation de la paix et de renforcement de la cohésion sociale mis en œuvre par les différentes instances s'inscrivent dans ce nouvel environnement. Par ailleurs, un quatrième objectif, transversal, a été pris en considération tout au long de l'étude afin de faire de cette étude une recherche orientée « action », destinée à dessiner des pistes de travail pour le Pilier 1 de RESILAC et à soutenir une prise de décision agile.

### **Objectifs spécifiques de la recherche**

- OS1 : Analyser la nature et les causes des conflits/facteurs de tensions en cours dans les zones d'intervention.
- OS2 : Identifier les mécanismes endogènes aux niveaux communautaire, local, national et régional de prévention, médiation et résolution de conflits.
- OS3 : Donner un aperçu des dispositifs visant la consolidation de la paix et le dialogue dans les zones d'intervention.
- OS4 : Objectif transversal : Soutenir la prise de décision agile.

## MÉTHODOLOGIE

Cette recherche s'est donc articulée autour de quatre objectifs spécifiques, pour chacun desquels des hypothèses et des questions de recherche ont été formulées à la suite d'un travail bibliographique préliminaire et d'un atelier de cadrage méthodologique qui a réuni à N'Djamena, en amont de la collecte des données sur le terrain, l'intégralité de l'équipe de recherche. (Voir en Annexe 2)

### **PERSONNES INTERROGÉES ET OUTIL DE COLLECTE DES DONNÉES**

L'échantillonnage des personnes interrogées cherchait à représenter la diversité des acteurs présents dans la région et les villages, et à recueillir des perspectives et ressentis différents sur les enjeux de cohésion sociale et de résolution des conflits. Au niveau des villages enquêtés, les chercheurs ont mené des groupes de discussion (en fonction des corporations de métiers, du genre, de l'âge et du statut de personne déplacée le cas échéant), des entretiens individuels (chef de village, chef religieux, gendarme, membre / représentant de comité de vigilance, etc.). À un niveau plus macro, des entretiens individuels ont également été conduits auprès des préfets et gouverneurs de province/région, des chefs de cantons, mais aussi de personnels des institutions gouvernementales et non gouvernementales impliqués dans des programmes de stabilisation/renforcement de la paix/promotion de la cohésion sociale. Au total, ce sont ainsi soixante entretiens individuels qui ont été réalisés, douze groupes de discussions étant également organisés à partir des trames d'entretiens préparées collectivement lors de l'atelier de démarrage.

### **CRITÈRES DE CIBLAGE DES VILLAGES ENQUÊTÉS & COLLECTE DES DONNÉES**

L'objectif de la recherche n'était pas de visiter un maximum de villages mais bien d'approfondir, dans une démarche qualitative, les dynamiques territoriales en jeu. Plusieurs critères ont été pris en compte dans le choix des terrains de l'étude : zones ciblées par RESILAC (mais pas exclusivement) ; degré de conflictualité (villages conflictuels et villages stables, plus ou moins affectés par la crise liée à Boko Haram) ; exposition à des risques potentiels ; présence de personnes déplacées et/ou réfugiées ; présence de personnes « réinsérées » / ex-combattants.

### Villages sélectionnés pour la recherche

Pays	Région/État	District/Canton/Commune	Villages
Nigéria	Borno	Jere	Gongulong ; Kirbiri ; Fariya
		Monguno	Chesala ; Gana Ari
Niger	Diffa	N'Guimi	Rimi ; Klakoumana ; Adjiri ; Gagala peul ; Gagala Arabe
		Chetimari	Amsamiri ; Maina Kaderi
		Mainé Soroa	Tam ; Fououraram
Tchad	Lac	Bol	Bol ; Kaya village
		Ngarangou	Ngarangou ; Taou Kirou
		Nguéléa 1	Nguéléa ; Tagal
		Nguéléa 2	Bagasola ; Kafia
Cameroun	Collecte annulée en raison de la crise sanitaire du COVID-19		

### CONTRAINTES ET MESURES D'ADAPTATION

- **Nigéria** : En raison du difficile accès au terrain (contraintes sécuritaires), des enquêteurs locaux ont été recrutés pour administrer les questionnaires aux informateurs clés. Une séance de travail a eu lieu à Maiduguri au cours de laquelle la méthodologie a été expliquée par le chercheur. Les guides d'entretiens ont été traduits en Kanuri et Haoussa.
- **Tchad** : Les contraintes sécuritaires (interdiction d'accès à certaines zones et circulation restreinte sur certains axes routiers) et linguistiques (Boudouma, Kanembou) ont nécessité une collaboration avec un « fixeur » présentant une très bonne connaissance de la zone et de ses enjeux. Certaines personnes ressources comme les responsables militaires ont évoqué leur droit de réserve à plusieurs reprises pour décliner des offres d'entretien. En compensation, des entretiens informels ont pu avoir lieu avec des soldats.
- **Niger** : L'insécurité (attaque du 7 mars 2020 dans un village initialement ciblé à la périphérie de Chetimari, enlèvements récurrents par des groupes armés dans la ville de N'guigmi proche du lac Tchad) n'a pas permis l'accès à certains sites initialement prévus. Les mesures sécuritaires liées au couvre-feu ont conduit à respecter les heures de déplacement en véhicule (interdiction après 20h).
- **Cameroun** : Après une suspension temporaire du travail de collecte et un suivi en temps réel de la situation sanitaire et des dispositifs gouvernementaux dans le pays, il a été décidé de façon conjointe entre les chargés de recherche Cameroun, la référente pilier 4 et la coordinatrice de la recherche que la collecte ne pouvait être réalisée dans des conditions sanitaires sereines. La décision a été prise d'annuler le terrain.

# 1. RECOMPOSITION DES DYNAMIQUES RÉGIONALES : QUELLES NOUVELLES CONFLICTUALITÉS ?

## 1.1. QUELQUES CARACTÉRISTIQUES DES TERRITOIRES DE L'ENQUÊTE

### 1.1.1. **INSTABILITÉS, ÉCHANGES ET PEUPEMENT MULTIETHNIQUE**

Entre le 9<sup>e</sup> et le 19<sup>e</sup> siècle, la région du lac constitue un terreau fertile d'expression des hégémonies politiques des empires sahéliens. Au cœur du Soudan central, le lac Tchad voit ainsi émerger, coexister et s'affronter des entités politiques aux dimensions et à la puissance militaire variables<sup>4</sup>. Les royaumes du Kanem, du Bornou, du Baguirmi, du Wandala et les principautés Kotoko font de ce point d'eau stratégique tantôt un espace de prédation esclavagiste, tantôt une fortification militaire et un champ d'expression de micro-pouvoirs politiques vassalisés. Les vagues successives de colonisation et de conquête des grands royaumes du Soudan central fixent une démographie multiethnique où l'on retrouve, outre les ancêtres Sao, leurs descendants Kotoko et Boudouma. Les poussées migratoires observées à l'ère des royaumes sahéliens sont consécutives aux périodes d'assèchement de certaines rives du lac. Les expéditions militaires de sécurisation des frontières du Bornou conduites par le Maï Idriss Alaoma dès 1571 se soldent par d'importants mouvements des populations. À la fin du 16<sup>e</sup> siècle, les ethnies qui cohabitent sont nombreuses : les Manga, Nguizim, Ngasser, Koyam, Mobber et Margi-Putai notamment sont conquis et assimilés. Les Bedde, Nounio, Machena, Gummel, Boudouma, Gamergou, Damagarin, Kotoko, Marghi Babal et Mandara acceptent la suzeraineté du Bornou. Les Chamba, Bata, Bolewa, Kaleli, Tal et Jorto notamment préfèrent émigrer<sup>5</sup>.

Au début du 19<sup>e</sup> siècle, une nouvelle phase de conquêtes portées par des ambitions politico-religieuses et économiques reconfigure le bassin tchadien. Successivement, le Kanem-Bornou, le Baguirmi, les royaumes et principautés vassaux sont défaits par les assauts peuls et ceux de Rabah. Ce dernier instaure un État esclavagiste, provoquant l'exode de nombreuses populations, mais aussi ouvrant la voie à une nouvelle vague migratoire des Arabes dans le bassin méridional du lac Tchad. Il ressort de cette histoire mouvante une double caractéristique démographique, pointée notamment par Seignobos : d'une part, une certaine homogénéité civilisationnelle fondée sur de nombreux échanges entre groupes, d'autre part une grande diversité ethnoculturelle. Nous verrons que les conflits contemporains révélés par cette recherche, surtout ceux ayant trait à l'accès aux ressources naturelles, tirent leur racine de cette histoire d'échanges et de diversité, de même que de l'instrumentalisation politique des identités communautaires.

---

<sup>4</sup> J. Lemoalle et G. Magrin (dir.), 2014, *Le développement du lac Tchad : situation actuelle et futurs possibles*, Paris, éditions IRD, p. 146.

<sup>5</sup> *Ibid.*, p. 149.

### **Historique de peuplement et caractéristiques environnementales et socio-démographiques dans la partie tchadienne du lac**

Au début du 19<sup>e</sup> siècle, la conquête coloniale s'installe dans un lac Tchad reconfiguré par plusieurs siècles de guerres et de conquêtes où des populations, fixées par des contraintes politiques, militaires, économiques, religieuses et écologiques, cohabitent. La colonisation occidentale va donc s'atteler à bannir les anciens royaumes et à recomposer les territoires sur des modèles d'organisation traditionnelle strictement placés sous son autorité. L'accession du Tchad à l'indépendance en 1960, les conservations des modes de gouvernance hérités de la colonisation et la nécessité de gouverner des espaces frontaliers particulièrement poreux ont imposé le maintien d'une gouvernance locale « hybride » qui associe autorités administratives et autorités coutumières et religieuses<sup>6</sup>.

La dynamique démographique de la région du lac reste modeste avec une population estimée à 596 068 habitants selon le recensement général de la population et de l'habitat de 2009, soit un poids démographique de 3,9 % par rapport à l'ensemble du Tchad. Les groupes ethniques dominants sont les Kanembou (66,3 %), les Boudouma (18,8 %), les Daza (4,1 %) et les autres groupes (7,3 %). 2,1 % sont des pêcheurs étrangers venus de différents pays (Cameroun, Nigeria, Niger, Mali, Sénégal, Ghana...). Sur le plan de l'accès à l'éducation, faute de statistiques désagrégées aux niveaux départemental, communal et cantonal, il est important de remarquer que la région du lac et celle du Barh El Gazal sont les moins scolarisées du Tchad avec un taux de 8,4 % parmi la population résidante ordinaire âgée de 6 à 24 ans. Les conditions de travail sont les plus précaires du pays avec un faible équipement et un manque de ressources humaines. La province enregistre par ailleurs des milliers de déplacés internes : en novembre 2019, ils étaient ainsi 22 926 répartis sur 17 sites dans la sous-préfecture de Bol et 60 119 répartis sur 16 sites dans la sous-préfecture de Bagasola<sup>7</sup>.

Les quatre cantons de l'étude appartiennent à un environnement caractérisé par une végétation du genre steppique constituée d'espèces comme le rônier qui se dégrade en désert à mesure qu'on s'éloigne vers le nord. Dans les départements de Mamdi et de Kaya, la nature est marquée par une arborescence parsemée avec une concentration autour des polders. Dans les îles du lac, la végétation est composée de roseaux et de papyrus. Les structures des activités socioéconomiques sont définies autour de l'agriculture pratiquée majoritairement par les Kanembou, la pêche et l'élevage menées par les Boudouma. Plusieurs autres groupes se consacrent aux activités agropastorales ou agro-piscicoles, notamment dans les polders et les terroirs exondés du lac. Les activités tertiaires comme le petit commerce sont tenues principalement par les commerçants kanembous.

#### **1.1.2. ABSENCE DE L'ÉTAT ET FAIBLESSE DES SERVICES PUBLICS**

On ne saurait analyser les dynamiques contemporaines de conflits dans la région sans évoquer les enjeux de mauvaise gouvernance et de faiblesse des services publics dans lesquels ces conflits s'inscrivent. En effet, les régions de la zone d'étude ont souvent été négligées par les pouvoirs centraux, à commencer par celles de Diffa et du Borno, éloignées géographiquement des centres politiques et économiques nationaux (au Tchad, l'espace peut être considéré comme plus central puisque plus proche de la capitale nationale). Dans la région, les politiques de développement ont été marquées par les crises politiques internes et les cycles de croissance économique des

<sup>6</sup> G. Magrin, M-A. Pérouse De Montclos (dir.), *op. cit.*,

<sup>7</sup> DTM, Matrice de Suivi des Déplacements, Rapport round 9, novembre 2020.

États, tantôt plutôt prospères (années 1960 et première décennie des années 2000), tantôt plutôt défavorables (crise des années 1980-1990), mais en tout état de cause jamais suffisants pour sortir les régions lacustres de la grande pauvreté. Pour ne citer qu'un exemple, le taux de pauvreté de l'État du Borno (Nigéria) était de 70 % en 2017, soit un taux significativement plus élevé que dans de nombreux États du sud du pays où il est parfois inférieur à 20 %<sup>8</sup>. Si la précarité et l'accès limité aux infrastructures sociocommunitaires et aux services de base est un enjeu pour les trois pays, il l'est d'autant plus dans les régions de l'enquête.

En outre, le sentiment de rupture et d'abandon par les pouvoirs étatiques est alimenté par les accusations récurrentes de corruption et de mauvaise gestion. L'édition 2019 de l'indice de perception de la corruption par l'ONG Transparency International fait ainsi figurer le Nigéria, le Tchad (et le Cameroun) parmi les pays les plus mal classés, et dans une moindre mesure le Niger<sup>9</sup>. Enfin, nous verrons que la réponse militaire à la crise sécuritaire et les très nombreuses accusations d'abus et de violences des forces de sécurité envers les civiles contribuent également à alimenter le ressentiment à l'égard des gouvernements.

### 1.1.3. LE TOURNANT DE LA CRISE SÉCURITAIRE

Né à Maiduguri en 2002 sous l'influence du prédicateur salafiste Mohamed Yusuf, le groupe Boko Haram construit avant tout son discours sur des revendications religieuses et de la contestation de la mauvaise gouvernance locale. C'est en 2009, à la suite de l'exécution extra-judiciaire de son chef charismatique par les forces de police nigérianes, que le groupe entre en clandestinité et change brutalement ses modes d'action. Boko Haram multiplie alors les attaques armées et les attentats suicides dans un contexte de quasi-profusion d'armes venues de la Lybie post-Kadhafi. La fuite contrainte du groupe de Maiduguri en 2012 ne marque pas l'arrêt de ses actions : depuis les forêts des monts Mandara d'abord, puis à partir des zones lacustres ensuite, Boko Haram étend en 2014-2015 sa zone d'influence aux régions frontalières, de Diffa à Kolofata en passant par la partie tchadienne du lac. La forte mobilisation des armées régionales a finalement raison, en partie, du mouvement qui perd de son contrôle territorial (malgré la persistance des attaques des groupes armés).

#### Brève chronologie de la réponse militaire de la FMM dans la région

**2009** : Début de l'insurrection de Boko Haram

**2013** : Déclaration de l'état d'urgence dans le Borno, Yobe et Adamawa ; Opérations militaires de l'armée nigérienne et extensions des mouvements des villes vers la campagne

**2015** : Dégradation de la situation au Niger et au Tchad ; Instauration des états d'urgence ; Réactivation de la Force Multinationale Mixte (FMM) composée des Forces béninoises, camerounaises, nigériennes, nigérianes et tchadiennes

**Juin-Septembre 2016** : Opération « Gama Aiki » (« Terminer le travail » en haoussa) en réponse à l'attaque de Bosso au Niger ; Début du déploiement des troupes tchadiennes au Niger

**2017** : Fin de l'opération Rawan Kada de la FMM et retrait des troupes tchadiennes du Niger

**2018** : Lancement de l'opération Anmi Fakat dont l'objectif est de consolider les acquis de Rawan Kada

Aujourd'hui, si les attaques ont largement diminué, les différents groupes armés continuent leurs incursions et

<sup>8</sup> *Country Briefing 2017: Nigeria*, Oxford Poverty and Human Development Initiative, June 2017.

<sup>9</sup> [https://transparency-france.org/wp-content/uploads/2020/01/2019\\_CPI\\_Report\\_FR.pdf](https://transparency-france.org/wp-content/uploads/2020/01/2019_CPI_Report_FR.pdf)

causent régulièrement des morts parmi les militaires mais aussi la population civile. Au Tchad, le camp militaire de Bohoma a ainsi été attaqué le 23 mars dernier par un groupe djihadiste de 400 individus débarquant sur l'île-camp<sup>10</sup> et causant la mort de près de cent militaires, en blessant 47 autres. Plus récemment au Nigéria, où l'on note un regain d'attaques depuis quelques mois, des éléments armés ont attaqué la ville de Monguno au nord-est de Borno, causant là aussi la mort de plusieurs civils<sup>11</sup>.

Finalement, la gestion répressive et ultra-militarisée de la crise par les autorités nigérianes d'abord puis des autres pays a été en quelque sorte le détonateur d'une crise politique plus vaste et durable qui génère aujourd'hui de nombreux conflits et tensions sociales à l'échelle plus locale. La perte de légitimité de l'État, la faiblesse de ses services publics et, comme nous allons le voir à présent, les tensions foncières locales et le regain des crispations identitaires ont toutes participé de « la crise » actuelle.

## 1.2. ACCÈS AUX RESSOURCES ET GESTION DU FONCIER : DES ENJEUX HISTORIQUES QUI RESTENT AU CŒUR DES DYNAMIQUES DE CONFLITS ACTUELLES

### 1.2.1. UNE ZONE AGRO-SYLVO-PASTORALE ET HALIEUTIQUE FRAGILISÉE PAR LA CRISE SÉCURITAIRE ET LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

La population du lac Tchad reste très majoritairement rurale et les activités sont encore principalement basées sur l'agriculture, l'élevage et la pêche, dont dépend la quasi-totalité de la population. Dans la région de Diffa par exemple, à vocation essentiellement agro-pastorale, l'élevage constitue la principale activité de la population vivant sur environ 30 000 km<sup>2</sup> de la zone pastorale, et la seconde activité des agriculteurs. La superficie des zones pastorales est estimée à environ 6 078 320 hectares. En tant qu'activité de production, l'élevage - le plus souvent pratiqué de manière extensive - concerne près de 95 % de la population de la région et intervient pour près de 55 % dans la constitution du produit annuel brut de la région. Plus globalement, et pour reprendre la typographie réalisée par Charline Rangé, la mobilité des hommes et des troupeaux est un élément fondamental de la résilience de ces systèmes et structure les complémentarités territoriales entre quatre types d'espaces bien différenciés<sup>12</sup> :

- Des espaces au peuplement dense et ancien, exportateurs de produits agricoles, lieux d'accueil de travailleurs saisonniers et foyers de départ des résidents (vallée de la Komadougou Yobé, plaines du Firki et du Diamaré) ;
- Des espaces d'accueil, exportateurs de produits agro-(halio)-pastoraux, au peuplement récent et

<sup>10</sup> Boko Haram s'étant divisé en deux factions, l'attribution de l'attaque ne fait toujours pas l'objet d'un consensus. Des images de l'attaque montrant l'emblème de l'Etat islamique en Afrique de l'Ouest ont circulé dans le même temps que celle-ci était revendiquée par la faction d'Abubakar Shekau.

<sup>11</sup> <https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/06.26.20%20%20USAIDBHA%20Lake%20Chad%20Basin%20Complex%20Emergency%20Fact%20Sheet%20%20233.pdf>

<sup>12</sup> Charline Rangé, in Géraud Magrin et Christine Raimond, « La région du lac Tchad face à la crise Boko Haram : interdépendances et vulnérabilités d'une charnière sahélienne », *Bulletin de l'association de géographes français*, 95-2 | 2018, p. 203-221.

- présentant encore parfois les aspects de zones pionnières (lac Tchad, vallée de la Bénoué) ;
- Des espaces agro-pastoraux vulnérables, foyers d'origine des migrations (monts Mandara, zone sahéenne et sahélo-soudanienne) ;
  - Des espaces saharo-sahéliens uniquement pastoraux (nord Kanem et de la région de Diffa).

Les conflits liés à l'accès aux ressources se sont exacerbés avec les aléas climatiques, notamment depuis les sécheresses de 1973 et 1983 et les chocs climatiques récurrents. La crise sécuritaire et sa gestion ont également contribué à accentuer la pression sur les ressources. La fermeture et le contrôle des frontières ont fortement limité les flux commerciaux (poissons fumés, poivrons séchés, etc.) et dérégulé en partie les dynamiques pastorales en poussant les éleveurs à repenser leur mobilité et leur zone de pâturage, au risque d'attiser de nouveaux conflits fonciers locaux. Pour ne citer ici qu'un seul exemple mis en lumière par Christian Seignobos : « l'onde de choc de la crise du lac entraîne un refoulement en dominos des groupes d'éleveurs peul, qui leur font franchir les frontières, celle du Cameroun par exemple<sup>13</sup> ».

Partout ou presque, les entretiens montrent que les principales sources de conflits - actuels et latents - sont directement liés à l'accès et à la gestion des ressources naturelles.

### **1.2.2. TYPOLOGIE DES CONFLITS LES PLUS RÉCURRENTS LIÉS AUX RESSOURCES DANS LES ZONES D'ENQUÊTE<sup>14</sup>**

#### **Les conflits entre pêcheurs**

Les conflits entre pêcheurs ont surtout été mentionnés pour la partie nigérienne du lac, dans un contexte de réduction des espaces réservés à la pêche. Le plus souvent, les conflits surviennent lors des années de faibles crues du lac : plus les superficies inondées sont réduites, plus la pression sur la pêche est forte et plus les conflits s'intensifient. La concurrence semble déboucher régulièrement sur un affrontement, notamment quand il s'agit de l'utilisation des motopompes (devenue une pratique de pêche toujours plus répandue qui permet l'exploitation des portions du lac afin de capturer d'importantes quantités de poissons). Les conflits naissent également en périodes de basses eaux, quand les allochtones ne se conforment pas aux principes édictés par les autochtones. Enfin, au Nigéria, dans les districts lacustres d'Abadam, de Kukawa, de Monguno et de Marte, des conflits récurrents opposant les pêcheurs entre eux mais aussi les pêcheurs et les éleveurs ont été systématiquement signalés.

#### **Les conflits entre éleveurs et agriculteurs**

Le plus souvent, ces conflits sont liés à la divagation du bétail dans les champs. Au Niger dans les zones enquêtées, les conflits s'opèrent entre pasteurs et agro-pasteurs, entre éleveurs-agriculteurs et d'autres acteurs associés d'une manière directe ou indirecte dans la gestion du pastoralisme. Ces conflits ont pour principale source l'utilisation des mêmes couloirs de passage, les agriculteurs reprochent également aux transhumants d'apporter différentes maladies dans la zone.

<sup>13</sup> Seignobos Christian, « La région du lac Tchad sous l'hypothèque Boko Haram », *Hérodote*, 2019/1 (N° 172).

<sup>14</sup> Pour une analyse approfondie des enjeux fonciers, voir le rapport de recherche conduit dans le cadre de RESILAC « Impacts contrastés de la crise sécuritaire sur les situations foncières dans la région du lac Tchad », juillet 2020.

### Les conflits entre agriculteurs

Il s'agit principalement des conflits liés aux limites des parcelles et au creusement de petits canaux pour l'acheminement de l'eau dans les parcelles les moins inondées. Ces conflits s'observent le plus souvent durant les années de crues déficitaires.

#### Typologie des conflits les plus présents dans les zones d'enquête, Borno, Nigéria

DISTRICTS	JERE			MONGUNO	
Villages	Gongulong	Fariya	Kirbiri	Chesala	Gana Ari
Sources de tensions	Accès à l'eau et à la terre ; Insécurité BH	Insécurité BH ; Conflits familiaux	Insécurité BH ; Cohabitation avec les DPI ; Pauvreté	Insécurité BH ; Accès à l'eau	Insécurité BH ; Accès à l'eau
Conflits les plus présents	Conflits conjugaux ; Conflits entre éleveurs et agriculteur	Conflits entre PH et PDI pour l'accès aux ressources ; Conflits entre jeunes	Conflit sécuritaire BH ; Conflits aux points d'eau ; Conflits entre PDI et PH pour l'accès aux ressources ; Conflits familiaux	Conflit sécuritaire BH ; Conflits d'intérêts ; Vols ; Accès à l'eau	Conflit sécuritaire BH ; Conflits conjugaux ; Conflits agriculteurs/éleveurs ; Accès à l'eau

#### Typologie des conflits les plus présents dans les zones d'enquête, Région du Lac, Tchad

Types/Sources	Objets du conflit	Catégories d'acteurs
Conflits intercommunautaires d'accès aux ressources naturelles	Polders, zones de pâturage, zones de pêche sur les îles	Communautés/villages Boudouma & Kanembou
Conflits intercommunautaires liés au contrôle du pouvoir traditionnel	Délimitations des cantons ou villages, appartenance disputée des villages ou polders	Populations des villages ou voisins des polders disputés Chefs de villages ou de cantons
Conflits intracommunautaires	Zones de pâturage et de pêche, terres agricoles, îlots exondés	Exemples : Boudouma Gouria contre les Boudouma Mabula sur l'île de Ictroie Boudouma Kalia et Bugara sur l'île de Kassalaré
Conflits fonciers	Terres exondées pour agriculture, élevage et pêche	Corporations de pêcheurs, agriculteurs et éleveurs
Disputes et tensions entre IDPs et populations hôtes	Terres occupées Ressources environnantes disponibles	Populations d'accueil Populations déplacées
Conflits sociaux	Vols, adultères, rapt de femmes, bagarres, homicides...	Familles, femmes, jeunes, groupes de jeunes, usagers de drogue dépendants au tramadol
Tensions et rixes entre forces de défense et de sécurité et populations	Contrôles intempestifs, violences sur populations, confiscations de marchandises, prélèvements irréguliers des taxes, trafics d'influence...	Populations villageoises, groupes de jeunes, chefs de villages ou de cantons

### **1.2.3. UN FLOU JURIDIQUE SUR LE FONCIER ET UNE PERTE D'INFLUENCE DES CHEFS TRADITIONNELS QUI RENDENT DIFFICILE LA GESTION DES TENSIONS AUTOUR DES RESSOURCES**

Au cœur des enjeux sahéliens contemporains, le foncier et la gestion des ressources apparaissent centraux dans les dynamiques conflictuelles au lac. Si ce type de conflit n'est pas nouveau, il semble en revanche que les stratégies de gestion qui fonctionnaient dans le passé à l'échelle communautaire s'affaiblissent et rendent la résolution des conflits plus complexe.

Il faut d'abord préciser que dans l'ensemble des régions étudiées, les autorités traditionnelles jouent un rôle central dans la gestion foncière. Dans un contexte global où les droits fonciers et les droits d'accès aux ressources sont généralement faiblement codifiés, ce sont en effet elles qui, entre autres, gèrent la réparation des terres agricoles et des parcelles et régulent l'accès aux ressources pastorales et halieutiques. Or, la corruption - pas nouvelle... - des autorités traditionnelles, leurs liens de plus en plus forts - et questionnés - avec la sphère politique et administrative nationale, mais aussi la fuite de certains responsables en raison de l'insécurité liée aux attaques de groupes armés ont, entre autres facteurs, affaibli la légitimité des autorités traditionnelles, rendant la gestion du foncier et des ressources plus complexes encore (voir Chapitre 2).

Les entretiens montrent en effet que, dans le Borno et la région du lac Tchad (dans une moindre mesure à Diffa où le Code rural de 1993 est particulièrement robuste et où les autorités traditionnelles sont pour la plupart restées pendant les pics d'insécurité et encore bien respectées), l'insécurité foncière est d'autant plus importante aujourd'hui que les chefs traditionnels ont perdu de leur influence. Au Tchad par exemple, le chef traditionnel est le garant des ressources qui se trouvent sur son territoire et les administre avec l'autorité administrative (sous-préfet) à qui il rend compte. Si cette double administration des populations et des ressources est depuis des décennies à l'origine de tensions et charrie des intérêts qui peuvent conduire aux conflits, il semble qu'elle soit davantage fragilisée encore depuis ces dernières années. En conséquence, les réseaux d'influence grandissent et les individus les mieux placés en profitent pour s'approprier les ressources. Au Tchad, les conflits fonciers enregistrés dans tous les cantons et la plupart des villages enquêtés peinent à trouver des accords car l'autorité qui contrôle les terres est de fait le gestionnaire des ressources qui s'y trouvent. On assiste dès lors à ce que le chef de canton de Bol appelle une « *guéguerre* » des chefs traditionnels pour le contrôle des villages disposant des ressources. C'est notamment le cas de la dispute pour le polder de Kalali par les cantons de Ngarangou et de Nguéléa 1, qui donna lieu à des affrontements violents en 1995, causant 14 morts.

#### **Le cas de la gestion du foncier au Niger**

Les commissions foncières (COFO) sont consultées sur la gestion des ressources naturelles et participent à l'élaboration des schémas d'aménagement foncier à travers une démarche de concertation permanente. Il existe des commissions foncières départementale (COFODEP) et communale (COFOCOM), mais aussi des commissions foncières de base (COFOB) dans certains villages. Ces structures sont des instruments modernes de prévention et de gestion de conflits de sécurisation foncière.

Le Code rural est un ensemble des textes juridiques et institutionnels qui précisent à la fois la gestion rationnelle du foncier rural, à savoir : la terre, les ressources et les règles, la prévention des conflits et la promotion humaine. Il est aussi et surtout un processus toujours en cours, et l'élaboration de textes complémentaires devrait à terme permettre de constituer un corpus cohérent des règles de sécurisation

foncière en milieu rural. L'ensemble de ces documents définit les missions de la COFO qui se résument à la gestion de l'espace, à la gestion concertée des ressources naturelles, à la gestion des déséquilibres qui affectent périodiquement ces ressources, à la gestion des conflits liés à l'accès et à l'utilisation des ressources naturelles.

La commission foncière assure ainsi la délivrance de actes fonciers :

- Les actes définitifs : attestation de détention coutumière, attestation des donations de terrain, attestation de vente de terrain ;
- Les actes temporaires : le contrat de location de terrain, le contrat de gage coutumier de terrain et le contrat de prêt de terrain ;
- Autres actes délivrés par la COFODEP (droit de propriété foncière) : attestation de droit d'usage prioritaire, concession rurale (par l'avis du ministre).

La gestion des conflits « de proximité » est une des missions clés des COFO. À Chetimari par exemple, la COFO organise des assemblées de sensibilisation regroupant tous les groupes ethniques, et a mis en place des comités de paix et des COFOB (Commissions de Base) dans les 20 villages de la commune autour du couloir de passage des animaux, le long de la Komadougou Yobé. Ce sont des comités de 8 membres présidés par les chefs de villages. La COFO facilite par exemple l'élaboration des procès-verbaux des conciliations.

## 1.3. DE NOUVEAUX FACTEURS DE TENSIONS DIRECTEMENT LIÉS À LA CRISE SÉCURITAIRE

*« En plus des conflits entre communautés pour l'accès aux ressources et la délimitation du pouvoir traditionnel, on assiste maintenant aux conflits et bagarres dus à la radicalisation des Boudouma de plus en plus stigmatisés, à quelques tensions entre déplacés et populations d'accueil et aussi à des rixes entre populations et militaires. »*

Préfet dans la province du Lac, Tchad

### 1.3.1. PERSONNES DÉPLACÉES

La violence des conflits et de la répression par les forces de défense et de sécurité, ainsi que les mesures prises dans le cadre de l'état d'urgence ont bouleversé l'équilibre de la région, remettant en cause les complémentarités territoriales et les équilibres socio-démographiques en cours. Les attaques répétées ont provoqué de vastes mouvements de population. Selon UNOCHA, près de 2,5 millions de personnes étaient déplacées (PDI, réfugiés, retournés) dans la région au début de l'année 2019<sup>15</sup>. De nouvelles formes de tensions intercommunautaires sont ainsi apparues avec les déplacements forcés. Aux dynamiques traditionnelles de mobilité se sont ajoutés de nouveaux modes de migration motivés par la recherche de la sécurité et les besoins des communautés en termes d'accès aux ressources naturelles. La restriction à certains espaces de production et la nouvelle pression démographique ont conduit à une concentration spatiale des activités et à une pression accrue sur les ressources.

<sup>15</sup>[https://www.humanitarianresponse.info/sites/www.humanitarianresponse.info/files/documents/files/lake\\_chad\\_snapshot.pdf](https://www.humanitarianresponse.info/sites/www.humanitarianresponse.info/files/documents/files/lake_chad_snapshot.pdf)

Au Nigéria, les entretiens ont mis en lumière l'existence de fortes tensions entre populations hôtes et déplacées internes, tensions cristallisées autour de l'accès à l'eau (utilisation des forages), de l'accès à la terre et de la coupe de bois par les personnes déplacées. La présence de PDI à Kirbiri a ainsi entraîné une concurrence accrue autour de la ressource en bois, déjà manquante à cause des phénomènes de déforestation.

En plus d'exacerber la pression sur les ressources naturelles, les déplacements forcés ont aussi réactivé certaines tensions identitaires. Si durant ces dernières années les crispations ethniques entre populations hôtes et déplacées semblaient ne pas trop « éclater » dans la partie tchadienne du lac, sans doute grâce à la solidité des pactes et/ou des solidarités communautaires existants, les résultats de l'enquête montrent qu'aujourd'hui se dessinent de nouvelles conflictualités. Plusieurs sites de déplacés venus des îles du lac, comme celui de Kafia dans le canton de Bol, enregistrent en effet des tensions entre PDI et population hôte. Pour le chef de la communauté déplacée Boudouma de Kafia : *« nous sommes ici pour rester définitivement, même si les Kanembou d'ici veulent qu'on parte. Nous ne partirons plus, c'est la terre de nos ancêtres ici »*<sup>16</sup>. Ce conflit doit s'appréhender dans le cadre des rivalités historiques opposant communautés Boudouma et Kanembou. Les Boudouma, considérés comme les autochtones du lac, ont toujours suivi la tendance au retrait des eaux, les conduisant à abandonner les terres fermes, celles-ci restant alors occupées par les populations Kanembou. Des décennies plus tard, au gré des déplacements causés par la crise de Boko Haram, les populations Boudouma devenues insulaires sont revenues s'installer sur des sites de la terre ferme qu'ils considèrent comme leurs anciennes propriétés. Ce scénario a été décrit par de nombreuses personnes déplacées interrogées sur le site de Kaya, non loin de Bol. Venues des îles de Fétiné, Nguéléa et Kotogorom dans le lac, ces populations déplacées Boudouma manifestent clairement le désir de ne plus répartir et disent vouloir *« reprendre leurs terres »*<sup>17</sup>.

### **1.3.2. UNE PRÉSENCE ACCRUE DES « CORPS HABILÉS » SUR LE TERRITOIRE, FACTEUR DE NOUVELLES TENSIONS**

Nous l'avons dit précédemment, la réponse des États du bassin du lac Tchad, à commencer par celle du Nigéria, a d'abord été militaire et ultra-répressive. Et si dans un premier temps les forces armées ont pu être perçues comme libératrices du joug des violences de la secte islamique, elles sont aujourd'hui au cœur de nouvelles tensions et suspicions. Au Tchad par exemple, les militaires sont désormais accusés de prélever des taxes à des points de contrôle improvisés et de commettre nombre d'exactions à l'encontre des populations. Sur les rives du lac et au niveau des débarcadères, le chef de la radio communautaire FM Kadaye de Bol nous a raconté que certains militaires sont aujourd'hui au cœur de divers trafics, en particulier ceux des médicaments contrefaits, du tramadol et du carburant frelaté en provenance du Nigeria. Ce constat général est partagé par une source institutionnelle du département de Kaya rencontrée à Bagasola : *« Effectivement, on doit le retour progressif de la sécurité aux interventions des forces de défense et de sécurité et des comités de vigilance, surtout sur les îles où le déploiement des militaires n'est pas aisé. Mais il y a une division des espaces : les militaires et les comités de vigilance des villages sont actifs dans les zones isolées du lac. Les gendarmes et les policiers sont plus présents dans les localités de la partie terrestre (Bol, Bagasola et villages). Au début, ce déploiement était apprécié. Mais, aujourd'hui, on reçoit beaucoup de récriminations des chefs de village qui se plaignent des exactions des militaires sur les populations (violences, brimades, taxes irrégulières...)* ».

Par ailleurs, en plus des différentes opérations de la coalition anti-antiterroriste et de la présence importante de militaires, les gouvernements de la région ont soutenu, à des degrés divers, la formation de milices citoyennes

<sup>16</sup> Focus group avec les agriculteurs et pêcheurs déplacés de Kafia, 28 février 2020.

<sup>17</sup> Entretien de groupe avec les pêcheurs déplacés de Kafia, 26 février 2020.

d'auto-défense. Si ce phénomène n'est pas nouveau dans le bassin du lac Tchad, il a sans conteste pris une dimension inédite à la faveur de la crise liée à Boko Haram et de la multiplication des incursions des groupes armés. À Maiduguri, le gouverneur du Borno a ainsi commencé, dès 2012, à appuyer et financer la milice qui allait devenir un an plus tard la Force d'intervention civile conjointe (Civilian Joint Task Force, CJTF). Ces comités ont joué un rôle très important dans la lutte contre l'expansion du groupe djihadiste. Aujourd'hui rattachés au ministère en charge de la Justice, ils sont organisés en trois unités qui collaborent étroitement avec les forces de défense et de sécurité étatiques. Il s'agit de la CJTF localement désigné Yan Gora, du Hunters localement désigné Yan Banga et de Vigilantes localement désigné Kungiyar Maharba. À Jere, les CJTF rencontrés sont constitués de membres issus de couches sociales et d'ethnies différentes, d'hommes et de femmes de la zone ou qui y ont été déplacés par les violences. Dans une moindre mesure, on a assisté également au Tchad à la formation de comité de vigilance : en 2015, N'Djaména a autorisé la mise en place, via les chefs de canton, de comités de veille pour sécuriser certaines zones et faire du renseignement.

Aujourd'hui, si ces groupes jouent un rôle clef dans la lutte contre les groupes armés (dans une moindre mesure au Niger), ce rôle pose question et est loin de faire l'unanimité. Au Nigéria particulièrement, le recours au « vigilantisme » a largement contribué à transformer une insurrection contre l'État en une guerre civile plus sanglante, opposant Boko Haram aux communautés et conduisant à une augmentation drastique de la violence (ICG). Au Tchad : « *Les comités de vigilance étaient perçus comme des héros lorsque Boko Haram menaçait ici. Aujourd'hui, cette appréciation a baissé parce qu'ils ne sont plus très engagés comme avant et aussi parce que beaucoup se livrent à des activités illicites de trafic, de contrebande et d'arnaque des populations.* » (Source militaire rencontrée à Bagasola, également membre de la coordination civilo-militaire OCHA).

### **1.3.3. RÉACTIVATION DES TENSIONS IDENTITAIRES ET STIGMATISATION ETHNIQUE**

Le niveau de violence atteint a instauré un climat de suspicion et de peur qui a favorisé le renouveau de certains clivages religieux et ethniques (la lutte contre le terrorisme djihadiste a notamment stigmatisé les Kanouris, les Boudoumas et les Peuls, de même que certaines catégories sociales comme les étudiants coraniques<sup>18</sup>). Au Tchad, c'est même « *la plus grande conséquence de la crise liée à Boko Haram* », selon un chef de canton de la province du Lac qui affirme également : « *les conflits se passent parce que les communautés, surtout Boudouma et Kanembou, ont développé une auto-perception qui attise le conflit. Pour un rien, ces groupes peuvent en arriver au conflit. Les rapports intercommunautaires entre ces deux groupes ethniques se sont vraiment dégradés avec la crise Boko Haram. Les Boudouma se sentent marginalisés par les autres. Ils sont considérés comme Boko Haram ou complices* ».

Au Tchad, comme au Niger, les pêcheurs Boudouma ont été largement accusés d'avoir grossi les rangs de Boko Haram. Parce que certains d'entre eux - originaires des cantons de Kalfoua et de Tchouktalla, en particulier dans les îles de Boudja, Kabga et Alia - ont intégré les rangs de Boko Haram ou ont été forcés de le faire, leur communauté a été considérée de façon presque systématique comme complice de Boko Haram. Cette stigmatisation est d'autant plus virulente qu'elle a pu, dans certains cas, être entretenue par les autorités administratives, notamment au Tchad. On se souvient ainsi de la polémique provoquée par les propos du gouverneur du lac lequel, s'adressant aux Boudouma, affirmait que « *ce sont vos enfants, vous êtes en train de les couvrir, de les nourrir et vous ne les dénoncez*

---

<sup>18</sup> A. Hessana, G. Pierre Don-Donné, MA. Pérouse de Montclos, G. Magrin et C. Rangé, Régime humanitaire, tensions sociales et enjeux de développement, in *Crise et développement, la région du lac Tchad à l'épreuve de Boko Haram*, sous la direction de Géraud Magrin et Marc-Antoine Pérouse de Montclos, AFD, 2018.

*pas, donc vous êtes tous complices. Alors, il est temps de mettre fin à cette entreprise ».* Comme les Kanouris au Nigeria et au Cameroun, les Boudoumas du Tchad et du Niger font donc l'objet de suspicions récurrentes qui peuvent déboucher sur des conflits meurtriers. Au Tchad, cette question a même fait l'objet de deux résolutions à l'occasion du forum Boudouma tenu à Bol les 10 et 11 octobre 2018, résolutions selon lesquelles : « il faut restaurer la confiance entre le gouvernement et la communauté Boudouma » et « faire arrêter la stigmatisation contre la communauté Boudouma ».

Enfin, les entretiens menés au Niger ont souligné une augmentation significative des tensions entre communautés Boudouma et Kanouri d'une part et communauté Peul d'autre part. En effet, la stigmatisation dont ont fait l'objet les populations Boudouma lacustres a conduit dès 2016 à une réactivation de l'ancienne milice peul qui avait combattu la rébellion Toubou dans les années 1990. Tandis que les communautés pastorales peuls se défendent de combattre les forces djihadistes et de protéger leur population, les communautés Boudouma et Kanouri les accusent d'instrumentaliser la situation pour réactiver des milices dans le but de s'approprier de nouvelles ressources et d'assurer un trafic de bétail rémunérateur. Les témoignages recueillis en ce sens lors de l'enquête de terrain sont nombreux :

*« Avant, l'entente entre nous (Boudouma et Kanouri) et les peuls était bonne, c'est nous qui leurs donnions des terres à cultiver, des places pour faire des points d'eau, etc. Mais depuis l'avènement de Boko Haram, les Peuls nous ont considéré comme leurs premiers ennemis. Ils disent parfois « les Kanouri et les Boudouma nous allons vous chasser un à un de cette zone, nous allons prendre cette zone du lac et vous n'allez plus pouvoir faire ce que vous faisiez avant »* (entretien du 14 mars 2020 à N'guigmi).

*« Ces derniers temps, les Peuls profitent de la situation pour couper les routes afin de s'accaparer du bétail et d'autres biens des Boudouma et des autres ethnies »* (entretien du 14 mars 2020 au village de Klakoumana, N'guigmi) ».

*« Ici à Fouraram, on a tout vu, des choses tragiques... Dernièrement dans nos champs, les Peuls sont venus armés d'arcs, de couteaux, de gourdins... Ils sont venus nous provoquer et très heureusement nos groupes de jeunes ont pu leur faire rebrousser chemin »* (entretien du 05 mars 2020, au village de Fouraram Commune de Mainé Soroa).

*« Boko Haram et les Peuls tuent tous les deux, mais aujourd'hui ceux qui nous dérangent le plus sont les Peuls, car Boko Haram se fait de plus en plus rare dans le village »* (entretien du 07 mars 2020, au village de Maina Kaderi, commune de Chetimari).

## 2. ENTRE COUTUME ET MODERNITÉ : RECONFIGURATION DES POUVOIRS ET USAGE DU DROIT

*« Je garde le souvenir de la période d'avant Boko Haram, où nos problèmes étaient gérés en interne autour du chef de Canton et des chefs traditionnels. Maintenant avec la crise Boko Haram, les problèmes sont portés à d'autres niveaux, même ceux qu'on peut résoudre comme les conflits entre éleveurs et agriculteurs. Tout le monde est dans la gestion des conflits parce que ça rapporte de l'argent. »*

Chef d'un comité de veille et de vigilance, Province du Lac, Tchad

### 2.1. QUI « REND JUSTICE » ? CARTOGRAPHIE DES MÉCANISMES EXISTANTS ET DES PARCOURS

En analysant ce contexte conflictuel, nous venons de voir que les autorités traditionnelles jouaient un rôle central dans la gestion d'au moins un type de conflit : ceux liés à la gestion du foncier et des ressources. Plus largement, nous allons à présent nous attacher à rendre compte de la variété des mécanismes endogènes de résolution de conflits qui existent dans les trois régions de l'enquête, qu'ils relèvent de la « justice moderne » ou du droit coutumier, avant d'approfondir la perception et l'usage qu'en font les populations, ainsi que leur périmètre de fonctionnement. Commençons par quelques clarifications terminologiques. Tout d'abord, parce que nous allons nous intéresser aux mécanismes dits « traditionnels », il convient de repréciser ici le caractère dynamique et non pas figé de la tradition : celle-ci est en effet continuellement réinterprétée, et le risque est parfois grand, nous l'avons observé dans certains discours lors de nos entretiens, de se la figurer comme une entité statique, hors du temps, sur laquelle les jeux d'intérêts politiques n'ont pas prise. Évidemment, nous le verrons, la réalité est tout autre.

Enfin, nous entendrons par mécanismes traditionnels de gestion des conflits « les processus visant à prévenir, modérer ou résoudre les conflits qui s'appuient sur des individus mobilisant des normes et des valeurs perçues comme légitimes car se fondant sur des références aux coutumes, à la religion et à l'histoire. » Les mécanismes de gestion des conflits sont donc entendus ici au sens large, comprenant à la fois les dimensions de prévention, de médiation et de résolution des conflits.

## 2.1.1. AU TCHAD ET AU NIGER, DES MÉCANISMES TRADITIONNELS RECONNUS PAR LES AUTORITÉS CENTRALES

<b>Mécanismes traditionnels de gestion des conflits, région du Lac, Tchad</b>				
<b>Villages/ Cantons</b>	<b>Mécanismes</b>	<b>Sujets délibérés</b>	<b>Processus</b>	<b>« Atouts »</b>
<b>Taou Kirou Kaya village Kafia Tagal</b>	Cour du Blama/chef de village	Conflits sociaux (vol, abus de confiance, différents conjugaux, adultère, bagarres, usage de drogue...); Conflits liés aux ressources naturelles (tensions agropastorales, disputes autour des ressources); Conflits fonciers (disputes des limites des champs)	Comité de sages coprésidé par le chef du village et l'imam et composé des sages du village; Législation islamique utilisée (Coran); Présentation du problème par les parties en conflit, débat, délibération et jugement rendu	Objet du conflit familier aux populations; Conciliation rapide et non jugement; Réparation flexible et négociable; Conciliation légitimée fondée sur le Coran
<b>Bol Ngrangou Nguéléa Bagasola</b>	Cour du chef de canton	Conflits intercommunautaires autour des ressources, disputes de limites des villages, homicides; Conflits agropastoraux; Conflits/tensions PDI et populations d'accueil	Comité cantonal présidé par le chef de canton réunissant, outre les princes, le Waziri, des chefs de villages...; Législation coranique utilisée; Présentation de l'affaire par le Waziri, prise de parole des parties en conflits, débats, délibérations, jugement rendu, établissement du procès-verbal	Conciliation organisée sur la base des codes coutumiers et en langue locale; Absence du spectre de la prison immédiate; Document juridique produit (Procès-verbal); Possibilité de recours
<b>Cantons et villages</b>	Goumiers, comité de vigilance	Vol, bagarre, trouble à la sécurité du village par les drogués, guet et surveillance des entrées du village, des marchés et des mosquées	Présence rapide sur la scène du conflit; Identification et évaluation du cas; Alerte au chef de village/canton; Interposition si possible ou escorte à la cour du chef	Présence au village; Bonne connaissance des acteurs et des villages; Impartialité et alerte rapide
<b>Cantons et villages</b>	Chefs religieux (Imams)	Conflits conjugaux (divorce, violences conjugales, adultère); Interprétation islamique des faits sociaux disputés; Conciliation familiale, héritage	Domicile de l'imam ou des parties en conflit; Conciliation et conseils; Prière de bénédiction	Conciliateur de proximité familiale; Légitimité fondée sur le Coran; Respecté

Les mécanismes traditionnels reposent principalement sur l'institution de la chefferie traditionnelle. Elle est, à des degrés différents, le fondement de toutes les actions de justice, de paix, de sécurité et de cohésion sociale au niveau communautaire. Selon la Constitution du Tchad, les autorités traditionnelles et coutumières sont les garants des us et coutumes. Elles participent à leur valorisation, à la promotion des idéaux de paix, de développement et de cohésion sociale, ainsi qu'au règlement non juridictionnel des différends dans leur ressort territorial<sup>19</sup>. Au Tchad toujours, les mécanismes endogènes que sont les tribunaux coutumiers, les cours de conciliation des chefs traditionnels ou les comités de gestion sont régis par des règles transmises de génération en génération, même si

<sup>19</sup> Constitution de la République du Tchad, titre XIV, articles 217, 218.

des adaptations sont opérées pour les rendre plus participatives et efficaces<sup>20</sup>. Globalement, le schéma de conciliation débute par l'alerte d'un conflit ou la plainte portée par un chef de village ou un membre de la communauté. La saisine du chef est de moins en moins protocolaire et formelle. Les parties en conflit sont convoquées à la cour du chef où siègent plusieurs notables, des sages de la communauté, l'imam de la grande mosquée et toutes les personnes invitées par le chef en rapport au conflit. Dans le protocole d'échange, les positions assises des uns et des autres sont organisées de sorte à laisser la primauté de la hauteur au chef. Il doit dominer la cour. La modération est assurée par le notable qui distribue la parole à tour de rôle, en commençant par un préliminaire de description du conflit. Ensuite, les parties en conflit sont entendues. Les notables membres de la cour peuvent intervenir pour demander des clarifications sur certains aspects précis de l'affaire. Les témoins interviennent en cas de nécessité. Le chef et les notables amènent généralement les parties en conflit à formuler eux-mêmes les termes de leur entente. Le cas échéant, la cour fait des propositions qui sont discutées de commun accord avec les parties. L'accord trouvé se veut équilibré pour éviter le sentiment de défaite chez une partie. L'accord rendu décline le « sens de la vérité », les attitudes futures à adopter par les parties, les réparations éventuelles à apporter et les modalités de paiement, les délais et les modalités de suivi de la mise en application des résolutions. Un acte de conciliation est établi et délivré aux parties en conflit. En réalité, les procédés tels qu'appliqués dans les cours des chefs coutumiers ne sont pas rigides. Ils sont le plus souvent influencés par les contextes, les circonstances et les rapports de force dans la communauté. Face à des conflits de basse intensité au sein du village, « *les goumiers sont dépêchés pour appréhender les parties en conflits et les ramener chez le chef de canton selon qu'il s'agit de problèmes interpersonnels, des conflits de dette, de bagarre ou de conflits conjugaux*<sup>21</sup> ». La valeur juridique reconnue du procès-verbal établi par les chefs de cantons après une conciliation constitue une pièce exigée par la justice moderne en cas de recours. Pour le chef de canton de Nguéléa 1, « *le procès-verbal que nous établissons est une reconnaissance de notre travail en matière de gestion des conflits* <sup>22</sup> ». Les rôles des chefs traditionnels sont définis par la constitution de la République du Tchad et des lois règlementent les fonctions traditionnelles et coutumières. Par exemple, il est interdit aux chefs traditionnels d'avoir des prisons dans leur cour. Les recours sont souvent ceux de réconciliation et de réparation. Les chefs traditionnels et coutumiers traitent des affaires purement civiles (dans le principe)<sup>23</sup>.

Au Niger, les chefferies traditionnelles occupent une place assez similaire. Le chef traditionnel, gardien des coutumes, assure la protection des communautés dont il a la charge et veille à la sauvegarde de la cohésion sociale entre les habitants. Son pouvoir est d'abord celui de la conciliation, à l'issue de laquelle il dresse là aussi les procès-verbaux de conciliation ou de non-conciliation. À ce titre, la gestion de la ressource en eau donne un bon aperçu des procédés de ces mécanismes. En effet, dans la région de Diffa, les chefs de village constituent les principaux maîtres des eaux et leurs paroles ou décisions sont respectées par les habitants. Dans les différents villages, divers types de conflits sont portés auprès de ces chefs pour le jugement. Parfois, dans certaines îles, les populations sont plutôt organisées autour des chefs d'une communauté ou d'une ethnie. On retrouve les communautés maliennes ou tchadiennes qui sont regroupées autour de leur chef qui joue le rôle d'intermédiaires auprès des chefs de village et des autorités administratives. Les chefs de communauté règlent aussi certaines mésententes entre les communautés. C'est le cas des pêcheurs djoukounes qui sont organisés autour d'un chef djoukouné. À chaque conflit, l'affaire est portée à l'attention du chef djoukouné qui, à son tour, cherche des solutions pour favoriser une bonne cohabitation entre les pêcheurs. Cependant, lorsque le chef ethnique n'arrive pas à réconcilier les parties en conflit, il porte le problème auprès des autorités traditionnelles. Pour les conflits liés à la pêche, le *ouban doumba*

<sup>20</sup> Ali Mamoudi & Pabamé Sougnabé, « La chefferie traditionnelle, gouvernance et sécurité en milieu rural », communication au colloque régional sur *La contribution de l'élevage pastoral à la sécurité et au développement des espaces saharo-sahéliens*, Ndjamena, 27-29 mai 2013

<sup>21</sup> Entretien avec le président d'un Comité de prévention et de gestion des conflits, Province du Lac, Tchad, 25 février 2020.

<sup>22</sup> Entretien avec un chef de Canton de la Province du Lac, Tchad, 2 mars 2020.

<sup>23</sup> Entretien avec le président d'un Comité de prévention et de gestion des conflits, Province du Lac, Tchad, 25 février 2020.

joue aussi le rôle de gestionnaire pour l'ensemble des pêcheurs à qui appartiennent la ligne de doumba. Tout comme le chef ethnique ou de communauté, le chef de *doumba* porte le problème auprès du chef de village afin de trouver une solution. Les solutions pour les conflits éclatant au sein des villages entre les pêcheurs et les autres exploitants des eaux sont résolus soit par les Boulama, soit par les chefs de communauté ou ethnique ou le *ouban doumba*. Pour les conflits qui se limitent à des échanges verbaux, une médiation opérée par un ou plusieurs « vieux sages » permet souvent d'apaiser les tensions. Concernant les bagarres rangées, c'est généralement le chef de village qui est la première instance de règlement. Quand cela sort de son champ d'action, le chef de canton est sollicité. Et si le jugement au niveau du chef de canton n'est pas accepté par une partie, celle-ci va alors se plaindre à la justice.

### **Une reconnaissance institutionnelle du pouvoir des chefferies, les cas du Tchad et du Niger**

Le 25 septembre 2018, ce sont près de 200 sultans, majestés, chefs de cantons et de groupements qui se sont réunis à N'Djamena pour participer à la première conférence des chefs traditionnels et coutumiers du Tchad. Il s'agissait de débattre de la place et du rôle des chefs traditionnels au Tchad, dans un contexte (ou dans le discours tout du moins) de forte volonté étatique de promouvoir le rôle des instances traditionnelles : « *Il est logique et juste que ceux qui s'investissent, au quotidien, pour régler des différends entre communautés et vulgariser les orientations du Gouvernement sur les grandes questions de société, puissent évoluer dans un cadre institutionnel affirmé. La République doit conforter nos Chefs traditionnels dans leur rôle de gardiens des us et coutumes, et aussi les amener, du fait de leur autorité morale reconnue par tous, à être des acteurs de premier plan dans un Etat qui se veut moderne et tourné vers l'avenir*<sup>24</sup> » (Idriss Deby).

Quelques mois plus tard se tenait la première session ordinaire du Haut conseil des collectivités autonomes et de la chefferie traditionnelle, en charge notamment du règlement non juridictionnel des conflits, mandaté pour orienter des décisions d'aménagement du territoire et les politiques de décentralisation.

#### **Association des Chefs Traditionnels du Niger (ACTN)**

Dès le milieu des années 1970, le Niger a mis en place l'Association des Chefs Traditionnels du Niger (ACTN) qui regroupe l'ensemble des chefs de quartiers (villes), de villages (zones sédentaires), de tribus (milieu nomade), de cantons (sédentaires), de groupements (nomades), de provinces et de sultanats du pays. C'est en 1983 que la chefferie acquiert un véritable statut et qu'elle est pleinement intégrée à l'organisation administrative du pays. Le rôle de conciliation du chef traditionnel est reconnu.

La Constitution du 23 décembre 1992 reconnaît la Chefferie traditionnelle en tant qu'institution de la République et est dotée, un an plus tard, d'un statut particulier précisant les règles de gestion des communautés coutumières et traditionnelles et spécifiant leurs attributions ainsi que les conditions d'exercice des droits et devoirs qui leur sont reconnus.

Article 14 : « Dans le domaine de la protection des droits et devoirs des citoyens, le chef traditionnel représente les communautés coutumières et traditionnelles, dont il a la charge, dans leurs rapports avec l'administration et les tiers. À ce titre, il veille : à la protection des droits et libertés individuelles et

<sup>24</sup> Site officiel de la Présidence de la République du Tchad, <https://www.presidence.td/fr-news-3427-MOT-DU-PRESIDENT-DE-LA-REPUBLIQUE.html>

collectives des citoyens et des communautés, à la sauvegarde de l'harmonie et de la cohésion sociale, au respect des règles administratives et de la loi, dans leur application vis-à-vis des citoyens et des communautés ; au respect de la tolérance religieuse et des pratiques coutumières pour autant que ces pratiques ne perturbent pas l'ordre public et ne portent pas atteinte aux droits et libertés des autres membres de la communauté ; à la défense des intérêts des citoyens et des communautés dans leurs rapports avec l'administration et les tiers »

Article 15 : « En matière judiciaire, le chef traditionnel dispose du pouvoir de conciliation des parties, en matière coutumière civile et commerciale. Il règle, selon la coutume, l'utilisation par les familles et les individus, des terres de cultures et espaces pastoraux, sur lesquels la communauté coutumière dont il a la charge possède des droits coutumiers reconnus. Dans tous les cas, il dresse les procès-verbaux de ces conciliations qui doivent être consignés dans un registre ad-hoc dont extrait est adressé à l'autorité administrative et à la juridiction compétente ».

### 2.1.2. AU NIGÉRIA, UN SYSTÈME COUTUMIER POUR DEUX JURIDICTIONS

#### ***Système traditionnel et coutumier***

Dans l'État de Borno, les mécanismes de prévention et de résolution des conflits ne faisant pas intervenir de juge sont nombreux. Qu'ils soient issus d'un régime familial, communautaire, culturel, traditionnel ou religieux, ils concourent tous à régler les situations conflictuelles, soit en amont par la prévention, soit en aval par la gestion. Parmi les mécanismes recensés dans les districts de l'enquête (Jere et Monguno), certains restent largement usités tandis que d'autres semblent perdre de leur vitalité. Ainsi, la palabre (pratique commune à la quasi-totalité des peuples d'Afrique sub-saharienne) est une figure emblématique de la gouvernance traditionnelle en Afrique sub-saharienne qui permet de réconcilier publiquement les personnes en conflit. Cette pratique villageoise tend à disparaître, du moins dans sa forme originelle. S'il est vrai que la conciliation et la médiation restent les principaux modes de règlement des conflits dans les villages de Jere et de Monguno, il est tout aussi vrai que le cadre et la procédure ne sont plus les mêmes. Les rencontres ne se font plus sous un arbre et la solennité n'est plus de mise. De la même manière, la parenté à plaisanterie - mécanisme préventif que l'on trouve dans l'État de Borno (mais pas propre au Nigéria) utilisé entre les Fulani (Peul) et les Kanuri (ethnie majoritaire du Borno) - semble perdre progressivement de son usage. Parmi les mécanismes traditionnels non judiciaires toujours utilisés dans les villages de l'enquête, les plus invoqués restent : la médiation, la conciliation<sup>25</sup>, les bons offices des sages<sup>26</sup> et des autorités traditionnelles, la prise de serment sur le Coran, l'obligation de pardonner et de s'abstenir, et le *Sulhu* (forme de médiation sous l'angle islamique)<sup>27</sup>.

#### ***Les mécanismes judiciaires***

Avant l'arrivée des Britanniques en 1900, la *charia* était rangée dans la catégorie du droit « coutumier » ou indigène. Les colons britanniques avaient ensuite maintenu ce système jusqu'à leur départ. En 1958, la réforme a fait disparaître l'aspect pénal de la loi islamique (*Charia*) pour l'établir dans le cadre d'un Code unique appliqué à tous

<sup>25</sup> Mécanismes prévus par le Coran : 49/9.

<sup>26</sup> Les solutions proposées lors de la médiation peuvent être acceptées ou réfutées. Cependant, les refus sont rares du fait du respect dû au sage-médiateur, tout refus étant considéré comme un manque de respect et donc une violation des règles coutumières.

<sup>27</sup> Le *Sulhu* est un accord entre deux parties qui agit comme un règlement négocié entre les parties avec l'aide d'un tiers, *kadi*, chef de famille ou chef de communauté.

les résidents du nord du Nigeria. Selon ce système, la loi était appliquée par la *Native Authority*<sup>28</sup> qui gérait ses propres systèmes de police locale et pénitentiaire, séparés de ceux du gouvernement fédéral, tout en restant secondaires par rapport à l'échelon national<sup>29</sup>.

Trois systèmes juridiques coexistent :

- La *Common Law* ou droit moderne nigérian issu du système juridique britannique ;
- Le droit coutumier issu du système traditionnel antérieur à la colonisation ;
- Le droit islamique ou *Charia* antérieur à la colonisation puis aboli dans ses aspects pénaux en 1958 et réintroduit en 1999 dans l'État de Zamfara et dans onze autres États<sup>30</sup>, y compris celui de Borno (en 2001).

Si le premier droit (*Common Law*) est d'application nationale et obligatoire, les deux autres (droit coutumier et droit islamique) sont laissés aux États qui ont la latitude de les aménager ou pas. La division binaire du Nigéria en deux zones réparties en termes de croyance et de religion<sup>31</sup> a impacté l'application du droit dans ce pays. Et c'est ainsi que le sud applique la *Common Law* et le droit coutumier alors que les États du Nord ont opté dans leur grande majorité pour l'application de la *Charia*, en plus de la *Common Law*. Ainsi, dans l'État de Borno, il existe deux catégories de juridictions reposant sur les deux systèmes juridiques en vigueur, à savoir la *Common Law* ou *domestic Law* d'une part, et la *Charia* ou droit islamique d'autre part. Dans l'État de Borno, les juridictions islamiques sont de deux ordres hiérarchisés à savoir : la *Charia Court of Appeal* (Cour d'Appel de la *Charia*) au niveau de l'État ; et la *Charia Court* ou *Area Court* au niveau des LGA, c'est-à-dire des districts.

#### Les mécanismes de gestion des conflits dans le Borno, Nigéria

Mécanismes coutumiers	Mécanismes religieux	Mécanismes modernes
Shehu Emir Hakimi Lawan Bulama	Court of appeal Charia court of appeal Upper Charia court Lower Charia court Leaders religieux	Federal high court High court District court Magistrate court Autorités administratives/ Comités de défense

### 2.1.3. DES MÉCANISMES MODERNES PRÉVUS POUR TOUT TYPE DE CONFLITS MAIS UTILISÉS POUR DES CONFLITS DE PLUS HAUTE INTENSITÉ

Comme nous venons de le voir pour le cas du Nigéria, à côté des mécanismes traditionnels coexistent des mécanismes relevant de la justice moderne ou pénale. Dans le Borno, les enquêtes menées dans les cinq villages des districts de Jere et de Monguno montrent que le recours aux différents mécanismes dépend d'abord du type de conflit ou des acteurs en cause. Ainsi, les conflits de basse intensité sont en premier lieu réglés à travers les mécanismes extra-judiciaires, tandis que les conflits sécuritaires ou dont l'un des actes est qualifiable de criminel sont soumis aux instances judiciaires. Les entretiens conduits dans les régions du lac au Tchad et à Diffa confirment cette observation. Aussi, si certains types de conflits (comme les conflits d'ordre familial ou de voisinage) ne laissent

<sup>28</sup> Gouvernement local de chacun des principaux émirats.

<sup>29</sup> Murray Last, « La Charia dans le Nord - Nigéria », in Politique africaine, Karthala, 2000/3 N° 79, p. 148.

<sup>30</sup> Kano, Katsina, Niger, Bauchi, Borno, Kaduna, Gombe, Sokoto, Jigawa, Yobe et Kebbi.

<sup>31</sup> Les musulmans représentent 50,5 % de la population totale contre 48,2% pour les chrétiens. Les autres religions constituent les 1,3 % restants (Okpanachi, 2009).

dans les textes qu'une place marginale au droit coutumier en faveur d'un traitement pénal ; dans la réalité, les chefs traditionnels continuent - souvent à la demande des populations comme nous le verrons - de gérer ces délits mineurs censés relever de la justice étatique.

<b>Aperçu des mécanismes relevant de la justice moderne région du Lac, Tchad</b>				
<b>Mécanismes</b>	<b>Sujets délibérés</b>	<b>Processus</b>	<b>« Atouts »</b>	<b>Limites</b>
<b>Justice moderne</b>	Tous les sujets, en particulier ceux ayant un aspect pénal suite à un crime, dispute des limites territoriales des chefferies, conflits intercommunautaires autour des polders	Plainte formulée et déposée auprès de la section mobile (police, gendarmerie, procureur) ; Enquête (parties entendues sur PV)	Justice légitime car/et fondée sur le droit ; Reconnaissance du procès-verbal issu des juridictions coutumières ; Compétente pour les conflits intercommunautaires avec morts d'hommes	Mécanisme fondé sur le droit méconnu des populations ; Usage du français et de l'arabe pas toujours parlés par les populations ; <i>Manipulable</i> par les insatisfaits des conciliations coutumières
<b>L'autorité administrative (sous-préfet, préfet)</b>	Dispute des limites territoriales des chefferies ; Conflits intercommunautaires autour des polders ; Tensions entre populations et militaires	Plainte adressée par le chef de village ou canton ; Convocation des parties en conflits ; Parties entendues sur procès-verbal ; Conciliation délibération des compensations	Plus haute personnalité de l'unité administrative ; Conciliation légitime ; Forte autorité sur les chefs coutumiers ; Capacité d'implication d'autres acteurs	Autorité capable d'entretenir les conflits pour ses intérêts ; Faible capacité logistique de prévention ; Conciliation remise en cause en cas de mutation de l'autorité
<b>Forces de défense et de sécurité (police, gendarmerie &amp; militaires)</b>	Affaires courantes d'escroquerie, de vol, de trafic ou de consommation du tramadol	Convocation ou interpellation ; Conciliation immédiate ; Réparation	Dispositif coercitif ; Conciliation rapide et pratique ; Possibilité d'instruire le dossier	Conciliation entachée de corruption ; Aucune valeur juridique

#### **2.1.4. PLURALITÉ DES NORMES ET USAGE OPPORTUNISTE DU DROIT**

La multiplicité des mécanismes existants et le pluralisme des normes (traditionnelles, modernes etc..) offrent différentes opportunités aux populations, et leur permettent de recourir à des itinéraires variés pour obtenir gain de cause en cas de conflit. Une médiation *a priori* acceptée peut ainsi être remise en cause dès qu'une opportunité de résolution de conflit différente se présentera, si celle-ci se réfère à des normes plus avantageuses. Ainsi, chacun peut jouer avec le registre normatif qui lui convient dans le but d'obtenir satisfaction, l'application de la règle pouvant dès lors devenir en elle-même une source de conflit : les individus choisissent, en fonction de leurs intérêts, tel ou tel système de justice jusqu'à « embrouiller » le processus de réconciliation et entretenir le conflit. Au Tchad, comme le souligne une source institutionnelle de Ngarangou : « *les populations sollicitent la justice coutumière parce qu'elle est rendue sur la base d'un raisonnement accessible et religieux (islam). Elle est directement accessible, pratique, non procédurière et avec des effets immédiats. Ceux qui choisissent celle moderne sont souvent les gens déçus par la justice traditionnelle* ».

## 2.2. « UNE MAUVAISE CONCILIATION VAUT MIEUX QU'UN BON JUGEMENT <sup>32</sup> » : DES MÉCANISMES TRADITIONNELS QUI RESTENT PRIVILÉGIÉS PAR RAPPORT À LA « JUSTICE MODERNE » ...

### 2.2.1. IMPORTANCE DU FACTEUR ETHNIQUE ET RELIGIEUX

*« Les populations continuent à solliciter les chefferies traditionnelles. Ce sont des mécanismes proches de leur perception du monde, fondés sur le saint Coran et dirigés par les membres de leurs communautés dans leur langue traditionnelle. »*

Préfet dans la Province du Lac, Tchad

Dans les trois pays de l'enquête, les entretiens montrent que les populations préfèrent en premier lieu que leurs conflits soient gérés par des chefs ayant la même appartenance ethnique et religieuse qu'elles. Elles ont davantage confiance dans les modes de gestion des conflits basés sur la coutume, ceux-ci étant exercés dans l'immense majorité des cas par des chefs appartenant à leur ethnie. Au Tchad par exemple, les filiations d'allégeance historiques aux familles régnantes sont ainsi toujours entretenues et transmises de génération à génération. Les chefs de ménages, les femmes et certains jeunes reconnaissent encore leurs chefs comme le guide de la communauté et privilégient leur rôle en cas de conflit.

Le facteur religieux explique aussi l'attrait des mécanismes traditionnels auprès des populations. Il faut rappeler que les conciliations organisées au sein des chefferies traditionnelles ou auprès des autorités religieuses sont basées sur la législation islamique. L'usage du saint Coran pour rendre justice est perçu par les populations majoritairement musulmanes comme une preuve de foi et de pratique de l'islam. Les jeunes interrogés au cours d'un focus group à Bol ont ainsi déclaré : *« nous sommes musulmans et nous voulons être jugés selon le saint Coran »*. De la même manière, les entretiens conduits dans le Borno ont montré que les habitants pratiquant effectivement l'islam font plus confiance aux juridictions islamiques qu'aux juridictions de droit commun ou aux juridictions coutumières.

### 2.2.2. UN RECOURS RAPIDE ET PEU CÔUTEUX POUR RÉGLER LES CONFLITS DE BASSE INTENSITÉ

*« Les populations sollicitent plus la justice traditionnelle parce que c'est une justice rapide avec des acteurs et des procédures qu'elles connaissent. »*

Chef de Canton, Président de l'Association des Autorités Coutumières et Traditionnelles de la Province du Lac

Au Tchad comme au Niger, la rapidité de la procédure de résolution des conflits et son faible coût ont été largement mentionnés pour expliquer la préférence des populations pour les mécanismes coutumiers. Rapidité parce qu'une fois saisies, les instances traditionnelles convoquent les parties en conflit pour trouver une conciliation. Les procédures sont légères et basées sur des codes compris de tous dans un environnement où, dans la région du lac au Tchad, 92,4 % de la population de 6 à 24 ans ne savent ni lire, ni écrire. On y parle la langue maternelle et les membres du Conseil ont une bonne connaissance des problèmes communautaires et des enjeux qui vont avec.

---

<sup>32</sup> Adage populaire nigérien.

Le caractère pratique des jugements rendus par les chefs traditionnels et religieux repose aussi sur la cohérence entre les compensations exigées et la condition socioéconomique des justiciables. Ici, « *on n'a pas peur parce qu'on ne va pas en prison et les amendes qui ne sont généralement pas lourdes peuvent être payées dans la durée* »<sup>33</sup>. Selon un sage de la Cour du Canton de Ngarangou : « *les villageois sollicitent souvent le recours traditionnel car il est plus rapide que le recours moderne qui est plus lent, corrompu et coûteux. Au niveau traditionnel, le plaignant paie une somme de 1000 F CFA aux membres de la Cour du chef de Canton. Cette somme est appelée prix de table* ». Les interlocuteurs rencontrés au Niger le confirment également : « *les villageois sollicitent notre jugement par respect du chef, parce que c'est le jugement de proximité* » (source institutionnelle de Chetimari).

### **2.2.3. UNE MÉFIANCE PERSISTANTE FACE À LA JUSTICE MODERNE, DANS UNE MOINDRE MESURE CHEZ LES PLUS JEUNES**

À l'unanimité, il ressort que la justice moderne est très peu sollicitée dans les zones de l'enquête. Perçue comme lointaine et corrompue, elle n'est finalement utilisée qu'en dernier recours, lorsque le conflit dépasse les prérogatives des instances traditionnelles, ou lorsqu'une partie au conflit s'est sentie lésée par le jugement coutumier et veut « tenter sa chance » en faisant recours à d'autres normes. Le témoignage d'un chef de canton rencontré dans la région de Diffa est éloquent : « *Je n'ai aucune confiance en la justice moderne car les animateurs de cette justice font de la corruption, ils prennent de l'argent chez les parties en litige et donnent raison à celui qui a fournis le plus d'argent. Maintenant personne n'a confiance en la justice moderne.* » Chez les plus jeunes la situation est légèrement différente, sans doute parce que leur défiance est avant tout dirigée vers « les Anciens », garants du système traditionnel. « *Les jeunes surtout contestent les mécanismes traditionnels, ils les trouvent désuets, pas à la mode. Et surtout, ils [les jeunes] trouvent qu'ils n'y ont pas suffisamment le droit à la parole.* », (chef communautaire de Bol, Tchad). Ainsi, les entretiens ont montré, dans une proportion relative, que les jeunes avaient une perception moins négative de la justice moderne, et qu'ils pourraient la solliciter si en venait le besoin.

## 2.3. ... MAIS QUI SONT FORTEMENT MIS À L'ÉPREUVE

*« Tout le monde sait que la chefferie n'a plus son pouvoir d'antan, qu'elle ne peut plus assurer la protection comme avant (...). Elle est de plus en plus perçue comme supplétive de l'administration, comme élément à part entière d'un système politique corrompu ».*

Dirigeant d'une organisation de la société civile, Niger

### **2.3.1. UNE CRISE DE LÉGITIMITÉ DES CHEFS TRADITIONNELS AMPLIFIÉE PAR LE DISCOURS DE BOKO HARAM**

Symboles d'un modèle en partie combattu par la secte islamique, les chefs traditionnels ont été mis à mal par le groupe terroriste au motif qu'ils étaient les garants d'un ordre dépassé et non conforme à l'islam. Au Nigéria comme au Tchad, les chefferies ont ainsi été la cible de multiples attentats (on se souvient notamment de l'attaque de Ngouboua au Tchad, en 2015, au cours de laquelle le chef de Canton y a trouvé la mort) et nombreux furent les chefs qui ont dû fuir leurs villages. Les chefs coutumiers ont alors perdu une partie de leur prestige, dans l'incapacité de protéger leur communauté. En outre, en proposant un discours réformiste des courants traditionnels soufis,

<sup>33</sup> Focus group avec les jeunes de Bol, 27 février 2020.

Boko Haram est venu remettre en cause les fondements religieux sur lesquels les autorités traditionnelles tirent leur légitimité. Le groupe terroriste tente ainsi de s'attirer la sympathie des populations en dénonçant le dogme islamique pratiqué et la corruption des élites musulmanes, y compris celle des chefs traditionnels, à la racine de la pauvreté chronique selon les discours. Si cette stratégie de négation des instances traditionnelles et de rupture du lien d'allégeance entre population et autorité n'a de fait pas fonctionné de façon massive, il reste qu'elle a participé sans aucun doute de l'érosion de l'image des instances traditionnelles, fragilisant leur relation avec les populations et leur capacité à prévenir/gérer des conflits.

Au Tchad par exemple, on assiste à une baisse du nombre d'audience dans les Cours des chefferies traditionnelles. Le chef de Canton de Nguéléa 1 reconnaît ainsi que depuis l'avènement de Boko Haram, le recours à sa Cour a chuté de près de 50 % « *du fait de l'insécurité et surtout de la suspicion ambiante à notre rencontre* ». En effet, face à l'expansion de Boko Haram et des groupes armés dans le lac, les chefs traditionnels ont dû faire face à la suspicion des autorités qui les accusent de connivence avec l'ennemi. Au plus fort de ces rapports de force, le chef de Canton de Bol avait été révoqué de ses fonctions le 17 janvier 2017 pour être finalement réhabilité le 13 février de la même année<sup>34</sup>.

### **2.3.2. DE NOUVELLES CONFLICTUALITÉS QUI ÉCHAPPENT AUX POUVOIR TRADITIONNELS : LE CAS DES REPENTIS DE BOKO HARAM**

L'apparition de nouvelles dynamiques de conflits auxquelles les instances traditionnelles n'étaient pas habituées a fragilisé là encore leur capacité à rendre justice et à apaiser les tensions. En plus de devoir gérer de nouveaux conflits entre populations déplacées et hôtes (au Tchad par exemple, l'exode des populations s'est opéré dans le sillage de l'antagonisme Boudouma-Kanembou et a rendu complexe les situations et problèmes posés devant les juridictions traditionnelles (les PDI Boudouma venus des îles du lac n'acceptant pas que leurs conflits soient traités par le chef de Canton Kanembou de Nguéléa 1<sup>35</sup>), les autorités traditionnelles ont été confrontées au retour des repentis de Boko Haram.

La prise en charge des anciens combattants varie selon les pays, mais laisse dans certains cas un sentiment d'impuissance des autorités traditionnelles qui se retrouvent parfois démunies pour gérer de tels retours, ainsi que leurs conséquences sur le tissu social. Au Niger, le gouvernement a ouvert depuis 2017 un camp à Goudoumaria afin d'accueillir les anciens membres repentis de Boko Haram. Entre programme de déradicalisation et formation professionnelle, un accompagnement est mis en place pour ouvrir une voie à la réinsertion sociale des ex-combattants. Au moment de l'enquête, ce sont ainsi 125 jeunes repentis de Boko Haram qui célébraient leur sortie du camp de Goudoumaria et leur « retour à la vie active ». Selon un chef de Canton de Diffa, il existe une « *vraie volonté gouvernementale. On ne rencontre pas de difficulté particulière avec les repentis car dès qu'ils signalent leur arrivée, les autorités viennent les prendre dans les heures qui suivent. Actuellement, j'ai eu un cas et j'ai juste appelé Diffa et les autorités régionales pour qu'ils viennent le prendre pour le placer dans le camp de Goudoumaria* ».

À l'inverse, il existe au Tchad un consensus auprès des personnes interrogées pour déplorer le manque d'accompagnement de l'État pour la réintégration des anciens combattants. Les chefs des Cantons de la région du

---

<sup>34</sup> TCHADINFOS.COM, « Tchad : Bol célèbre la réhabilitation de son chef de canton Youssouf Mbodou Mbami », in <https://tchadinfos.com/tchad/tchad-bol-celebre-la-rehabilitation-de-son-chef-de-canton-youssouf-mbodou-mbami/>, page consultée le 15 mars 2020.

<sup>35</sup> Focus group avec les pêcheurs du site de Kafila, 26 février 2020.

Lac ont ainsi lancé plusieurs appels en direction des autorités centrales pour la mise en place de centres de réinsertion, appels jusque-là restés sans réponse. Plus encore, selon un interlocuteur des Nations unies rencontré à N'Djamena qui se souvient d'une discussion qu'il a eu quelques jours plus tôt avec un haut militaire tchadien : « *les autorités centrales sont fermées. Pour les Boko Haram ou les repentis, il n'y a qu'une seule loi, c'est la mort. Il n'y a pas de droit de l'homme pour un Boko Haram ici* ». Finalement, les repentis sont stigmatisés, les populations méfiantes et les chefs traditionnels démunis. Les lignes semblent tout de même bouger, l'OIM, au moment de l'enquête, ayant débuté un travail de profilage des retournés. À l'échelle régionale, la CBLT mène par ailleurs un travail de plaidoyer auprès du gouvernement tchadien pour renforcer les politiques d'appui à la réinsertion des anciens combattants.

« *C'est une question délicate que celle des repentis. Jusqu'à présent, il n'y a pas encore de stratégie clairement définie pour les prendre en charge. De septembre 2016 à septembre 2017, on a enregistré 1075 repentis. Ils n'avaient pas été pris en charge ni par l'État, ni par les humanitaires. Déjà en mars 2017, 1015 avaient été rendus à leurs communautés d'origine dont 350 hommes. Pour l'instant, tous sont retournés en communautés et ceux qui reviennent maintenant retournent directement dans leurs communautés de départ. Avec l'appui des agences des Nations unies, des mesures sont en train d'être prises pour engager le triage et le profilage de ces repentis qui sont des milliers à être retournés en communautés.* »

Préfet dans la Province du Lac, Tchad

### **2.3.3. ÉMERGENCE DE NOUVEAUX ACTEURS, LE CAS DES JEUNES ET DE LA POLICE**

« *Avant, il existait un système traditionnel d'alerte qui s'appuyait sur la loyauté des populations vis-à-vis de leurs chefs. Maintenant, ce n'est pas facile. L'autorité des chefs est parfois contestée par les mêmes populations, certains chefs sont mal élus ou désignés et il y a aussi beaucoup d'interlocuteurs hiérarchiques avec lesquels les populations peuvent échangés comme les policiers, les gendarmes, le sous-préfet ou le préfet, les hommes de justice...* »

Chef de canton, Province du Lac, Tchad

Globalement dans les trois régions de l'enquête, les jeunes se montrent assez critiques à l'égard des instances coutumières qu'ils trouvent « *autoritaires et peu favorables à leur égard* »<sup>36</sup>. Un groupe de jeunes rencontrés à Bol estime que « *c'est une justice de vieux* »<sup>37</sup> tandis les jeunes rencontrés à Bagasola disent être « *perdants de toutes les façons* »<sup>38</sup>. Les instances traditionnelles sont perçues par les jeunes comme des structures de conservation et de pérennisation de l'autorité des parents, des aînés et de la tradition.

Dans l'ensemble, les autres mécanismes qui attirent les populations et en particulier les jeunes sont la police, la gendarmerie, les militaires stationnés à un poste fixe et, dans une moindre mesure, les autorités administratives et judiciaires. Dans les zones de ligne de front où pourtant seule l'autorité traditionnelle assure la régulation de la communauté, les jeunes préfèrent s'adresser aux postes de police et de gendarmerie, ou même au poste militaire local pour régler certains problèmes qui se posent en communauté. Ces conflits sont souvent interpersonnels, liés à un abus de confiance, une injustice que le plaignant veut réparer rapidement, ou nécessitant une intervention, le plus souvent à titre d'intimidation. Les policiers et gendarmes ont le « *mérite d'être expéditifs* » dans la gestion des conflits à travers une conciliation des parties sans formalités préalables. Beaucoup de jeunes, révoltés ou mis en minorité par la communauté des aînés (chefs, notables, parents...) du fait d'une faute (adultère, vol, consommation

<sup>36</sup> Entretien avec un Préfet de la Province du Lac, Tchad, 28 février 2020.

<sup>37</sup> Focus group avec les jeunes de Bol, 27 février 2020.

<sup>38</sup> Focus group avec les jeunes de Bagasola, 28 février 2020.

de drogue...) font désormais plus confiance aux policiers et gendarmes. C'est aussi le signe d'un conflit générationnel que les jeunes expriment en refusant de se livrer aux instances traditionnelles. Ce que confirment deux propos d'officiels : « *Certains jeunes aujourd'hui préfèrent se rendre directement à la justice ou s'adressent aux forces de défense et de sécurité. Ils trouvent que les mécanismes traditionnels sont autoritaires et peu favorables à leur égard* » (Préfet, Province du Lac, Tchad) et « *les jeunes ne nous écoutent plus* » (Chef de canton, Province du Lac, Tchad).



*Entretien avec des habitants du village de Gongulong dans le district de Jere, État du Borno, Nigeria.*

### 3. LES PROGRAMMES ET STRATÉGIES DES ACTEURS INTERNATIONAUX : RENFORCEMENT DE LA PAIX, MAIS DE QUELLE PAIX PARLE-T-ON ?

Comme observé dans les deux chapitres précédents, les tensions et les conflits se jouent à plusieurs niveaux : très localisés, et souvent liés à l'accès et à la gestion des ressources d'une part ; plus globaux et touchant aux rapports entre l'État et les populations, aux modes de gouvernance et aux impacts de la crise sécuritaire et de sa réponse d'autre part. Or, cette double grille de lecture vient parfois brouiller la compréhension que se font les acteurs (personnels d'ONG, bailleurs de fonds, populations) des objectifs poursuivis par les programmes de « paix » et de « cohésion sociale » mis en place.

À ce titre, le flou qui entoure ces notions employées à géométrie variable illustre bien, sinon le manque de consensus, au moins le manque de compréhension et de clarté. Dans un contexte où l'introduction du volet paix du Nexus reste récente, le travail de terrain a fait ressortir de nombreux questionnements, formulés en grande partie par les interlocuteurs eux-mêmes : qu'entend-on par paix ? Par cohésion sociale ? Comment les renforcer à l'échelle locale tout en prenant en compte des dynamiques nationales de justice et de gouvernance ? Quelle participation des communautés et quels mécanismes de médiation/résolution de conflit appuyer ? Dans quel but ?

Soucieux d'éviter de tomber dans le piège de la sémantique, nous allons dans un premier temps clarifier un certain nombre de ces concepts pour finalement resserrer notre analyse sur l'enjeu du renforcement de la cohésion sociale à travers, justement, l'appui aux mécanismes traditionnels de gestion des conflits.

#### 3.1. UN CHAMP LEXICAL VASTE QUI MET EN LUMIÈRE LA VARIÉTÉ DES APPROCHES

##### Quelques définitions clefs

**Cohésion sociale** : « C'est la capacité d'une société à assurer le bien-être de tous ses membres, à minimiser les disparités et à éviter la polarisation. Une société cohésive est une communauté solidaire composée d'individus libres poursuivant des buts communs par des voies démocratiques<sup>39</sup> » (Conseil de l'Europe).

« Une société cohésive œuvre au bien-être de tous ses membres, en réduisant les disparités et en évitant la marginalisation. Elle recouvre trois grandes dimensions : une cohésion accrue entre différents groupes d'une société, à travers des réseaux de relations, la confiance et un sentiment d'identité ; la lutte contre les discriminations, l'exclusion et les inégalités extrêmes ; et la mobilité sociale ascendante »<sup>40</sup> (OCDE).

<sup>39</sup> Conseil de l'Europe, Élaboration concertée des indicateurs de la cohésion sociale. Guide méthodologique, Éditions du Conseil de l'Europe, 2005.

<sup>40</sup> <https://www.oecd.org/fr/dev/pdm/conferenceinternationalesurlacohesionsocialeetledeveloppement.htm>

**Consolidation de la paix** : « La consolidation de la paix comporte une série de mesures destinées à réduire le risque de tomber ou de retomber dans une situation de conflit en renforçant à tous les niveaux les capacités nationales de règlement des conflits, et à poser les fondations pour une paix durable et pour un développement économique durable. Les stratégies de consolidation de la paix doivent être cohérentes et adaptées aux besoins spécifiques du pays concerné, prises en compte par ce pays, et doivent comporter un ensemble d'activités relativement limité, soigneusement priorisé et séquencé pour permettre d'atteindre les objectifs fixés » (Secrétaire général des Nations unies, 2007).

**Triple Nexus / Approche par l'intégration** : « Elle consiste à renforcer la collaboration, la cohérence et la complémentarité. Son but est de mettre à profit les avantages comparatifs qu'offre chaque pilier (humanitaire, développement et paix) dans la mesure où ils sont utiles à la situation considérée - afin de réduire la vulnérabilité globale et le volume des besoins non satisfaits, de renforcer les capacités en matière de gestion des risques et de lutter contre les causes profondes des conflits » (OCDE).

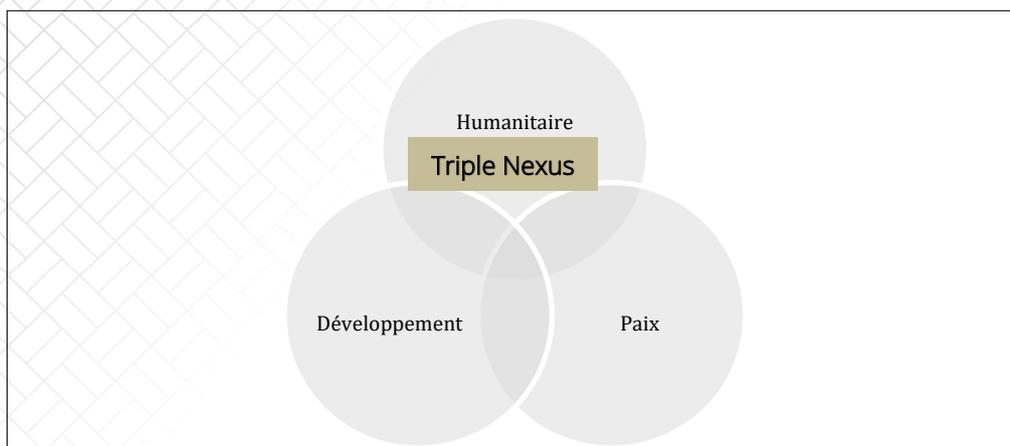
### **3.1.1. PROMOTION DE LA PAIX ET TRIPLE NEXUS : NOUVEAU PARADIGME BALBUTIANT DE L'AIDE INTERNATIONALE DANS LA RÉGION**

Au cours des dernières années, des efforts ont été réalisés par la communauté internationale, la Commission du bassin du lac Tchad et les gouvernements de la région pour maintenir la région du lac Tchad sur l'agenda international et trouver des solutions à cette crise durable. De nombreuses réunions transfrontalières ont cherché des solutions pour apporter la paix et la sécurité dans la région, notamment la Conférence humanitaire d'Oslo (février 2017), le Groupe consultatif sur la prévention et la stabilisation du bassin du lac Tchad (2017), la Conférence d'Abuja (février 2018), le Forum des gouverneurs du bassin du lac Tchad à Maiduguri (mai 2018) et, plus récemment, la Conférence de haut niveau sur la région du lac Tchad, tenue à Berlin en septembre 2018.

Cet engagement de la communauté internationale peut se lire dans le cadre relativement récent du « new way of working » et du triple Nexus, introduit lors du Sommet humanitaire mondial d'Istanbul en 2016. En droite ligne avec « l'agenda pour la paix » lancé en 1992 par le Secrétaire général des Nations unies de l'époque, le triple Nexus vise à renforcer la collaboration entre les acteurs de l'action humanitaire, du développement et de la paix, ainsi que la cohérence et la complémentarité entre leurs mandats respectifs. Dans un contexte où les crises prolongées deviennent presque la norme, l'approche triple Nexus part du postulat que « les acteurs de l'action humanitaire, du développement et de la paix sont plus efficaces lorsqu'ils renforcent la cohérence et la coordination de leurs efforts pour contribuer à l'accomplissement de réalisations collectives dans les situations de crise et les contextes marqués par un conflit, et aussi que des activités de développement et de consolidation de la paix propres à susciter des changements structurels et des transformations profondes sont souvent possibles, voire nécessaires pour parvenir à instaurer une paix durable et éviter l'apparition de besoins humanitaires »<sup>41</sup>.

---

<sup>41</sup> Voir les recommandations du CAD sur l'articulation entre action humanitaire, développement et recherche de la paix, [www.oecd.org](http://www.oecd.org)



Cette nouvelle « façon de travailler » et d'optimiser les synergies entre les trois piliers du Nexus a fait son apparition dans la région du lac Tchad. Pour reprendre les termes d'un membre de l'équipe d'OCHA rencontré au Tchad : « *le Nexus et la paix, sont devenus les nouveaux noms à la mode dans la région* ». Il semble ainsi qu'une nouvelle génération de programmes voit peu à peu le jour, alliant renforcement de la résilience, sensibilisation, prévention des conflits et de l'extrémisme violent, stabilisation et consolidation de la paix. Ce changement, au Tchad notamment, a été marqué par l'arrivée du PBF (Peace Building Fund) : « *le PBF est arrivé sur le tard et depuis, vraiment, on est dans l'introduction du volet paix du Nexus* » (même source).

### **De nouvelles générations de projets dans la région**

#### **Les exemples du PNUD et du PBF**

##### **Le Programme des Nations unies pour le développement**

En 2019, le PNUD a lancé le Fonds pour la stabilisation de la région du lac Tchad, mécanisme de plusieurs millions de dollars destiné à élargir l'éventail des interventions en faveur de la stabilisation dans les zones du bassin du lac Tchad. Il vise à « entamer la capacité de nuire des insurgés de Boko Haram en rétablissant et en étendant une surveillance civile efficace, en améliorant la fourniture des services de base et en renforçant les moyens de subsistance (...) L'approche civilo-militaire intégrée de ce fonds multi-donateurs, qui met notamment l'accent sur les moyens de subsistance et la résilience, comble un vide stratégique dans les efforts de stabilisation en cours ». <sup>42</sup>

##### **Le Fonds du Secrétaire général pour la Consolidation de la Paix**

Le Fonds des Nations unies pour la consolidation de la paix (PBF) a été créé en 2005 et vise à appuyer les « pays sortant d'un conflit ou dans lesquels on estime qu'un conflit risque d'éclater ou de reprendre, tout en apportant son soutien également aux efforts visant à répondre aux besoins immédiats des pays en sortie de conflit lorsque ces derniers ne réussissent pas à se procurer les ressources voulues auprès d'autres mécanismes de financement susceptibles de soutenir des activités de consolidation de la paix ». Le Fonds est géré par le Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO) du Secrétaire général des Nations unies. Il intervient dans quatre domaines prioritaires : 1) Appuyer la mise en œuvre des accords de paix et le dialogue politique ; 2) Promouvoir la coexistence et le règlement pacifique des conflits ; 3)

<sup>42</sup> [https://www.undp.org/content/undp/fr/home/presscenter/pressreleases/2019/UNDP\\_Launches\\_Regional\\_Stabilization\\_Facility\\_for\\_Lake\\_Chad.html](https://www.undp.org/content/undp/fr/home/presscenter/pressreleases/2019/UNDP_Launches_Regional_Stabilization_Facility_for_Lake_Chad.html)

Relancer l'économie et générer des dividendes de paix immédiats ; 4) Rétablir les services et capacités administratifs essentiels.

Au Tchad et dans la région, le PBF conduit plusieurs projets sur la période 2017-2022 : 1) Soutenir les mécanismes de consolidation de la paix au niveau communautaire et l'inclusion des jeunes dans les zones situées à la frontière entre le Tchad et le Cameroun (PNUD, UNICEF) ; 2) Renforcement de la participation et de la représentation de la jeunesse dans les mécanismes de prévention et de gestion des conflits au niveau communautaire (UNFPA, UNESCO) ; 3) Projet de restauration de la paix et du dialogue entre les communautés affectées par la transhumance transfrontalière RCA/Tchad (FAO, OIM) ; 4) Projet de consolidation de la paix à travers l'adaptation au changement climatique et la résilience des moyens d'existence des populations de la région du lac Tchad (OIM, FAO/HCR) ; 5) Appui à la participation citoyenne des jeunes et des femmes à la gouvernance locale et à la consolidation de la paix au Tchad (UNICEF, PNUD/HCDH/PAM) ; 6) Prévenir les conflits intercommunautaires et contribuer à la consolidation de la paix à travers le développement d'un pastoralisme résilient dans la zone transfrontalière de Diffa et du Kanem (Niger/Tchad) (FAO, PAM) ; 7) Habilitier les jeunes vulnérables du centre du Tchad à devenir des agents de consolidation de la paix (OIM, PAM) ; 8) Prévention et gestion des tensions intercommunautaires à travers un meilleur accès aux et gestion rationnelle des ressources naturelles (HCR, PAM).

Si l'objet de cette recherche n'est pas d'analyser les enjeux liés à l'opérationnalisation du triple Nexus dans la région du lac Tchad, on ne saurait pour autant en faire totalement l'impasse tant ce nouveau paradigme a marqué les entretiens que nous avons pu conduire en capitale<sup>43</sup>, et tant il est en lien, comme nous le verrons, avec les enjeux de renforcement de la cohésion sociale. Il ressort ainsi de nos discussions que ces nouveaux types de programmes questionnent les individus qui les mettent en œuvre, et suscitent un certain nombre de confusions voire de réticences sur le terrain à l'heure de bâtir et/ou de consolider « la paix » :

- Globalement, la difficulté de passer du « double au triple Nexus » a été à plusieurs reprises mentionnée (« *Déjà que c'est compliqué de faire du double Nexus, d'opérationnaliser le lien, alors le triple, on n'y est pas encore !* » OCHA). Cette remarque s'inscrit également dans une forme de lassitude des équipes à expérimenter de façon chronique de nouveaux concepts dans la région (« *On en a marre d'être pilote ! On est une expérimentation pour tout le monde, pour les Nations unies, pour les ONG, pour les bailleurs* »).
- Plus spécifiquement, certains acteurs humanitaires rencontrés ont pu évoquer leur réticence à intégrer le volet paix, et ainsi entrer dans un processus hautement politisé. La « paix » du Nexus semble en effet large, et réunir à la fois des enjeux de « petite paix » à l'échelle communautaire (par exemple, appui à la résolution pacifique de litiges concernant les ressources naturelles) et des enjeux plus globaux de stabilisation, voire de lutte contre le terrorisme à l'échelle nationale.
- Enfin, il apparaît surtout que les acteurs opérationnels de l'humanitaire rencontrés ne sont, pour certains d'entre eux, pas formés aux enjeux et aux concepts de consolidation de la paix (*peacebuilding*), alors même que les ONG et les agences onusiennes sont incitées, et toujours plus nombreuses, à mettre en œuvre la consolidation de la paix dans la région (seules certaines organisations sur le terrain disposent d'une réelle expertise, notamment SFCG et CCFD). Il en ressort une absence de réelle vision partagée et une confusion dans les objectifs poursuivis et les moyens à mettre en œuvre.

<sup>43</sup> À N'Djamena et à Niamey notamment.

Aussi, parce que les contours du volet paix du triple Nexus restent flous, que la paix recherchée ne semble d'ailleurs pas être la même pour tout le monde, nous faisons ici le choix de resserrer l'analyse sur les enjeux de cohésion sociale et sur ses modalités de renforcement.

### **3.1.2. LE CHAMP D'ACTION DE LA COHÉSION SOCIALE**

*A priori* plus délimité que celui de triple Nexus, le concept de cohésion sociale souffre pourtant lui aussi d'une acception très large. Et alors que les programmes qui visent à la renforcer sont de plus en plus nombreux dans la région, les entretiens conduits ont fait apparaître que la notion reste assez floue pour un grand nombre d'acteurs qui sont pourtant censés la promouvoir sur le terrain.

De manière globale, on peut énoncer que la cohésion sociale tient dans l'articulation de différents principes et valeurs jugés essentiels pour faire société. C'est une notion vaste et pluridimensionnelle qui peut inclure, entre autres, les enjeux de pauvreté, de conflits et d'ordre public, de vulnérabilités des territoires, d'inégalités, de confiance, d'opportunités de travail, de différences ethniques, religieuses et culturelles, de gouvernance et de prestations de services, etc. Nous retiendrons ici plus précisément deux idées clefs, à l'origine durkheimienne du concept. Celle de l'intégration d'abord, la cohésion sociale supposant en effet un fort sentiment collectif d'intégration et des liens de réciprocité : « Elle suggère que les membres d'une société doivent se sentir suffisamment solidaires et semblables, dépendants et proches les uns des autres, pour vouloir vivre ensemble<sup>44</sup> ». Nous retiendrons ensuite la notion essentielle de justice sociale. La cohésion sociale est en effet le résultat « d'une activité orientée par la raison vers la justice sociale (...). Elle est le produit d'un contrat social que nous nous efforçons d'animer et d'actualiser<sup>45</sup> ». Les modes de résolution de conflits et leur effectivité apparaissent donc comme un élément clef de la cohésion, en tant qu'ils incarnent les institutions sur lesquelles reposent les enjeux de cohésion sociale. Les problèmes sociaux et les conflits se manifestent d'autant plus que les mécanismes censés les traiter en sont incapables. En d'autres termes, en matière de cohésion sociale, ce qui importe « c'est moins le partage des valeurs communes que la présence d'institutions à même de gérer les conflits sociaux<sup>46</sup> ».

C'est en ce sens que nous nous intéresserons maintenant aux programmes visant à renforcer la cohésion sociale à travers l'appui à l'une de ses dimensions clefs, à savoir la gestion des conflits, tout en gardant à l'esprit qu'une société cohésive n'est pas une société dénuée de conflits. Et que si le renforcement de la cohésion sociale constitue un objectif pertinent pour apaiser les tensions et régler des litiges dans des contextes conflictuels localisés, il n'est pas nécessairement et de façon systématique un moyen pour bâtir une paix plus large.

---

<sup>44</sup> Cyprien Avenel, La « cohésion sociale » : de quoi parle-t-on, clarifier le concept pour consolider un nouveau modèle d'action, in Jean-Yves Guéguen, *L'année de l'action sociale 2015 : Objectif autonomie, Hors Collection*, 2014.

<sup>45</sup> <https://spire.sciencespo.fr/hdl:/2441/6f9d1k9v178u89u2s72v4jf9t2/resources/forse-parodi-une-theorie-de-la-cohesion-sociale.pdf>

<sup>46</sup> J. Jenson, *Les contours de la cohésion sociale : l'état de la recherche au Canada*, Ottawa, Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques, 1998.

## 3.2. LE SOUTIEN AUX MÉCANISMES TRADITIONNELS DE GESTION DE CONFLITS COMME MODALITÉ D'ACTION POUR DES TERRITOIRES PLUS COHÉSIFS

### 3.2.1. UNE PLUS-VALUE POUR LA PRÉVENTION DE CERTAINS CONFLITS, NOTAMMENT AUTOUR DES RESSOURCES NATURELLES

*« Nous continuons à gérer les conflits comme par le passé. Mais, ce qui a changé, c'est la présence des ONG qui nous aident à les résoudre. Nous ne sommes plus seuls face aux conflits, la contribution des organisations permet de discuter et d'être concret dans les réponses à ces conflits »*

Préfet, Province du Lac, Tchad.

Malgré un système traditionnel de plus en plus remis en cause, la légitimité et le recours aux mécanismes traditionnels de prévention et de gestion des conflits par les populations des zones de l'enquête restent importants (voir Chapitre 2). Plus encore, à la base de la mobilisation des mécanismes traditionnels, on retrouve le souci de préserver la cohésion sociale, l'objectif poursuivi étant d'abord d'assurer l'intérêt de la communauté et non pas de défendre des droits individuels. Dès lors, le dynamisme de ces mécanismes et le soutien que les acteurs de l'aide peuvent y apporter s'inscrivent dans une démarche de promotion de la stabilité sociale, et de prévention des conflits locaux (pouvant, potentiellement, faire le terreau de conflits à l'échelle plus macro). Typiquement, comme nous l'avons dit dans le chapitre précédent, le soutien à de tels mécanismes peut permettre une amélioration de la prévention et de la gestion de : conflits de proximité (le plus souvent d'ordre familial ou de voisinage) ; conflits fonciers, pour l'accès à la terre et aux ressources naturelles ; conflits liés aux espaces pastoraux ; conflits intercommunautaires et intracommunautaires, etc.

Il ressort du travail d'observation sur le terrain que l'appui à ces mécanismes prend différentes formes, et interagit de façon plus ou moins directe avec ceux-ci, via une palette très large d'activités se concentrant avant tout sur des enjeux de prévention. On retiendra par exemple :

- La création d'espaces de dialogue, notamment interconfessionnel ou intergénérationnel (« *Ces rencontres sont des moyens qui nous ont permis de nous rappeler la nécessité de maintenir et de renforcer le vivre-ensemble* », Focus group de jeunes, Bagasola, Tchad) ;
- L'organisation de forums sur la cohésion sociale et la réconciliation entre certaines communautés, notamment entre Boudouma, Kanouri et Peuls (Tchad) ;
- La conduite d'actions de sensibilisation et de diffusion de messages de paix (« *Les messages de paix diffusés par les organismes nationaux et internationaux amènent de la sérénité dans le village* », Nigéria) ;
- Le soutien aux chefferies pour la redynamisation des conventions pastorales et la délimitation des itinéraires de transhumance ;
- L'appui aux chefferies pour l'intégration des personnes déplacées, réfugiés et démobilisées de Boko Haram.

Il ressort des observations que c'est sans doute en matière de prévention que l'aide internationale peut le plus supporter les mécanismes traditionnels de gestion des conflits, qui semblent eux-mêmes s'y révéler les plus

efficaces, et ainsi contribuer, notamment via le soutien à la redynamisation des conventions pastorales, à des enjeux de paix à la fois locale et « plus » globale. Enfin, il ressort également que les activités de renforcement de la cohésion sociale par le soutien aux mécanismes de gestion des conflits sont d'autant plus efficaces qu'elles sont un des volets de programmes plus globaux soutenant également les moyens d'existence des populations.

### **3.2.2. LES RISQUES DE CRÉATION DE NOUVELLES NORMES ? L'EXEMPLE DES « COMITÉS POUR LA PAIX »**

*« Des comités de gestion des conflits et de paix ont été mis en place dans plusieurs villages des cantons de Bol et Ngarangou par une ONG. Alors même que ces comités de gestion des conflits ne sont pas fonctionnels, des comités cantonaux ont également été créés dans les mêmes Cantons avec l'appui d'un autre projet. Pour les populations, cette tendance à la répétition est contre-productive en termes d'implication et de participation des leaders communautaires et des populations ».*

Chef de Canton, Province du Lac, Tchad

À mesure que les programmes internationaux ont intégré une composante paix ou cohésion sociale, de nouveaux dispositifs ont fleuri avec l'ambition de soutenir les mécanismes de résolution de conflits endogènes : ce sont les « comités pour la paix », groupements d'individus perçus comme influents (souvent sélectionnés ou désignés à partir de critères de représentativité de la population) formés dans le but de prévenir et de gérer les tensions et les conflits qui surviennent au niveau des villages. À la base de cette approche, il s'agit de faire dialoguer les individus entre eux, de stimuler l'échange et la relation de confiance, et de désamorcer des situations potentiellement conflictuelles par le dialogue et la médiation. Ces comités présentent également l'ambition qu'y soient représentés des personnes considérées comme ne l'étant pas suffisamment dans les mécanismes traditionnels, notamment les jeunes, les femmes et, dans certains contextes, les populations allochtones.

Si certains de ces mécanismes ou comités pour la paix s'ancrent de façon cohérente dans les dynamiques sociales, agissant parfois comme de véritables relais vers les mécanismes traditionnels endogènes, d'autres semblent être remis en question par une pluralité d'acteurs que nous avons rencontrés. Un premier élément qui ressort en effet des entretiens est l'enjeu de la représentativité et de la légitimité de tels comités. Bien que souvent composés de représentants des autorités, de chefs religieux, de sages, etc., *a priori garants* d'une certaine légitimité, ces mécanismes n'en restent pas moins exogènes et souffrent d'un déficit d'ancrage local. Plus encore, s'ils ont une fonction indéniable pour créer du lien social, ils ne peuvent pas assurer la gestion des principaux litiges en cours dans les territoires de l'enquête, notamment les enjeux fonciers. Pour un représentant du PNUD que nous avons rencontré au Tchad : *« personne ne cherche réellement à comprendre l'historique de la constitution de ces comités, leur composition, etc. (...). L'appellation même est un jargon qui est arrivé avec les interventions des ONG. Les gens ne se sont pas mis par eux-mêmes à créer des comités de paix pour résoudre les conflits. C'est un mythe ces comités. Ils ne représentent pas grand-chose ».*

De façon encore moins nuancée, au Niger, un journaliste d'une organisation non gouvernementale de production et de diffusion de programmes d'information a émis des critiques semblables : *« Je vois toutes ces ONG recréer des comités. Elles viennent plaquer un nouveau modèle qui fonctionne artificiellement, parce qu'il y a de l'argent pour ça (...) Par-dessus tout, il y a une chose qui fait plaisir à tout le monde : c'est les clubs d'écoute. C'est ridicule ! Les gens participent seulement parce qu'on les paie pour se réunir. Spontanément, ils n'y vont pas, ils se retrouvent dans des grains, font FADA, etc. ».* Enfin, un dernier élément a été soulevé lors des entretiens : celui de la durabilité de tels comités, directement questionnée par leur caractère exogène. En effet, si les comités pour la paix et autres clubs d'écoute peuvent jouer un rôle certain durant la mise en œuvre d'un projet, il a été pointé que ceux-ci ont souvent une durée de vie égale

à celle des interventions. Comme nous l'a dit le Président de l'Association des Autorités Coutumières et Traditionnelles de la Province du Lac : « *Ces comités sont parfois adaptés mais ils peinent à fonctionner parce qu'ils dépendent des organisations et des dons extérieurs. Il faut trouver un mécanisme d'appropriation interne pour que les populations elles-mêmes s'occupent de ces systèmes, une fois que le projet est terminé* ».

Aussi, sans remettre en cause de façon manichéenne l'instauration de tels comités pour prévenir les conflits et renforcer le dialogue et la cohésion sociale, une attention plus grande devrait sans doute être portée à leur composition, leur appropriation et leur durabilité, ainsi qu'à la façon dont ceux-ci interagissent véritablement avec les mécanismes endogènes traditionnels de résolution de conflits. Sans cela, le risque est grand de créer de nouvelles normes (temporaires) de prévention et de gestion de conflits dans des territoires où se juxtaposent déjà plusieurs niveaux de droits et modalités de résolution des litiges.

### 3.3. LIMITES DE L'APPROCHE LOCALE : LA COHÉSION ET LA PAIX SE JOUENT AUSSI À L'ÉCHELLE DES ÉTATS

#### **3.3.1. UNE SURVALORISATION DES CAPACITÉS DE L'APPROCHE COMMUNAUTAIRE ET DES MÉCANISMES TRADITIONNELS DANS LA CONSTRUCTION DE LA PAIX ?**

Comme indiqué précédemment, les définitions des concepts de paix et de cohésion sociale sont larges et peuvent se jouer à plusieurs échelles : paix locale et gestion des conflits de basse intensité ; paix globale et enjeux de gouvernance, de sécurité, de justice, d'égalité. Aussi, si la construction de la paix « par le bas » à travers l'approche communautaire et la résolution de conflits de basse intensité peut avoir des impacts positifs et favoriser des processus de paix à plus grande échelle, il ne faudrait pas pour autant survaloriser les capacités d'une telle approche. Les chefferies traditionnelles sont elles aussi touchées par des conflits d'intérêt et limitées dans leur capacité d'apaiser certaines sources de tensions (dont elles sont parfois parties prenantes), pourtant importantes dans les territoires de l'enquête.

Les acteurs internationaux, qu'ils soient opérateurs ou bailleurs de fonds, accordent une attention toute particulière à l'utilité des mécanismes traditionnels de gestion des conflits. Parce que « *les principales sources de conflits se jouent au niveau communautaire* » (représentant du PBF au Tchad), et aussi parce que les populations sont, dans le discours des principaux bailleurs interrogés, au cœur des enjeux de prévention de l'extrémisme violent, il apparaît dès lors essentiel de les impliquer un maximum et d'obtenir leur adhésion. Mais si, comme nous l'avons vu, cette attention est légitime, elle semble aussi parfois s'ancrer dans des représentations pas toujours fondées.

Tout d'abord, il est important de garder à l'esprit que les chefs traditionnels et autres chefs communautaires ne sont pas des acteurs neutres, pas davantage que les acteurs politiques « modernes ». Les mécanismes traditionnels de prévention et de gestion des conflits ne sont, eux non plus, pas exempts d'instrumentalisation politique et de luttes d'intérêt (ce qui rejoint par ailleurs le constat posé dans le second chapitre de perte de légitimité des acteurs traditionnels). Ensuite, comme nous l'avons vu, les mécanismes traditionnels disposent d'une capacité limitée pour gérer certains types de conflits liés notamment à la réintégration des anciens combattants ou à la gestion de personnes déplacées et/ou réfugiées arrivées massivement. Il ne faudrait donc pas que l'aide internationale fasse

reposer de façon trop importante la charge de la « paix » sur l'échelon communautaire et ses systèmes. Finalement, les efforts réalisés pour une meilleure gestion des ressources naturelles, d'amélioration du dialogue intercommunautaire, etc., ne doivent pas « *occulter les responsabilités politiques dans les problèmes de gouvernance, de corruption, de répression militaire, d'injustices sociales et d'accès au foncier qui, concrètement, sont à l'origine des insurrections d'aujourd'hui*<sup>47</sup> ».

### **3.3.2. DES POPULATIONS LACUSTRES DÉSIREUSES DE PAIX MAIS AUSSI DE CHANGEMENT SOCIAL**

« *Pour apaiser les sources de tensions, il faut d'abord renforcer la cohésion nationale avant de parler de cohésion sociale dans les villages.* »

Chef de Canton, Région de Diffa, Niger

Malgré la multiplication ces dernières années des initiatives internationales, régionales et nationales pour la consolidation et la promotion de la paix (voir encadré ci-dessous), les populations semblent percevoir les réponses gouvernementales (voire internationales) comme davantage sécuritaires, au détriment de réponses développementales pourtant nécessaires et attendues. Ce constat, partagé par certaines organisations de la société civile rencontrées mais pas pour autant majoritaires, a le mérite de soulever quelques enjeux clefs que nous avons choisi de mentionner ici et que nous pensons d'intérêt pour les organisations de la solidarité à l'heure de penser leur stratégie de renforcement de la cohésion sociale.

#### **Quelques initiatives pour la paix dans la région au Tchad et au Niger**

Les pays du bassin du lac Tchad ont développé des plans nombreux et multisectoriels pour stabiliser les zones en proie aux violences, d'abord et avant tout dans une logique de lutte et de prévention de l'extrémisme au violent.

**Au Tchad**, le document du Plan National de Développement (2019-2021) insiste en son pilier Gouvernance sur la mise en place des mécanismes consensuels de règlement pacifique des conflits par le renforcement du cadre juridique en vue de promouvoir le climat de confiance entre la population et les FDS, mais aussi le dialogue socio-sécuritaire, la formation sur les valeurs de la cohésion, de la paix et de la coexistence pacifique ; la promotion du respect des différences et des valeurs de paix. Cette forte volonté nationale rencontre, au niveau de la région du lac, des stratégies régionales comme celle sur la stabilisation des régions du lac Tchad touchées par Boko Haram.

**Au Niger**, la Haute Autorité à la Consolidation de la Paix (HACP) œuvre largement à l'atténuation des tensions dans la région de Diffa. La HACP est une institution de l'État directement rattachée à la présidence, créée en 2011, et qui s'attache à la supervision de programmes de consolidation de la paix/dialogue intercommunautaire/démobilisation, etc. Sa représentation de Diffa s'est installée en 2018, ce qui a permis aux acteurs qui interviennent dans le domaine de la paix de jouer pleinement leur rôle. Parmi les activités de la HACP dans la région de Diffa, on peut citer :

- La mise en place des espaces d'échanges (dialogue intercommunautaire) au niveau des 12

<sup>47</sup> Magrin et Pérouse de Montclos, *op. Cit.*

communes de région ;

- La promotion de la paix et de la cohésion sociale dans la Région (activités sportives et culturelles via les associations des jeunes dans toutes les communes, renforcement des capacités des comités de paix pour élaborer leur plan d'action, le recrutement, la formation et l'équipement des polices municipales, etc.) ;
- La tenue de formation sur le mécanisme d'alerte précoce.

La HACP travaille aussi bien en lien avec les chefs de canton/groupements/tribus des villages et les chefs religieux qu'avec le Gouverneur, le Préfet et les forces des défense et de sécurité (FDS). Avec le gouverneur et le préfet, ils mènent surtout les activités de ciblage des zones et villages d'intervention d'accès souvent d'accès difficile, une fois que les FDS leur accorde des autorisations. Elle appuie enfin les collectivités territoriales (Conseil Régional, Mairie) à l'élaboration de plan d'investissement annuel, concernant notamment le volet paix et sécurité.

Malgré la multiplication des plans de développement, de stabilisation et d'initiative pour la paix, les populations peinent à ressentir les effets de ces efforts. À l'échelle locale, il semble d'ailleurs que le signal envoyé par l'État est celui d'une priorité toujours plus grande donnée aux enjeux militaires et sécuritaires. À ce titre, la nomination du nouveau gouverneur de Bol, un général, est emblématique de la situation et du signal qu'a voulu envoyer le gouverneur de la région. Les personnes rencontrées semblent plus que lassées de la réponse militaire, laquelle, nous l'avons dit précédemment, comprend elle-même ses dérives et ses violences à l'encontre des populations.

*« La réponse que les gens attendent n'est pas purement sécuritaire (...). Nous sommes face à des groupes qui proposent un projet de société total versus un État qui donne une réponse militaire avec tout un tas de dérives (...). Le risque, c'est que les populations adhèrent de plus en plus aux discours des extrémistes, ou à l'autodéfense de leurs intérêts communautaires, à mesure que les États se montrent incapables de répondre à leurs demandes sociales. »*

Dirigeant d'une organisation de défense des droits de l'Homme, Niger

Dans un contexte où les priorités nationales ont souvent été données au financement de la lutte contre Boko Haram et les groupes armés au détriment du développement local, une partie des populations lacustres a perdu confiance dans les capacités de l'État à mettre en œuvre des politiques publiques fortes. Or, cela est indéniablement un frein à la construction de la cohésion sociale, y compris à l'échelle locale, y compris même quand celle-ci est promue par des ONG internationales. En effet (et cela n'est pas un propos consensuel parmi les personnes interrogées), certaines critiques ont été émises à l'encontre du système de l'aide. Certaines OSC interrogées ont ainsi reproché aux ONG internationales d'empêcher les populations de « tirer profit de la crise ». Partant du constat que les conflits peuvent aussi être porteurs de changement social, elles « accusent » certaines ONG de stabiliser des situations à l'origine même des déséquilibres et des fragilités auxquelles elles tentent d'apporter des réponses : « Les ONG n'agissent pas sur les facteurs déterminants, elles n'abordent pas les vraies questions, les vrais enjeux. La situation demande un changement dans le rapport entre les citoyens et l'état, c'est là que réside le vrai problème. Il faut prendre en compte les aspirations des populations comme citoyens, et pas juste comme bénéficiaires (...) Les ONG, sans le vouloir souvent, ne font que sauver et maintenir un système qui se condamne lui-même » (ONG Droits de l'Homme rencontré au Niger). Dans cette perspective, les ONG humanitaires - dans le respect de leur mandat et de leurs principes d'action (neutralité, impartialité, indépendance vis-à-vis des processus politiques) - sont invitées à davantage axer leurs interventions de cohésion sociale sur le champ de la gouvernance, de la participation citoyenne et, pour certains même, des droits de l'Homme. La cohésion sociale, comme la paix, nécessite sans doute

une interaction soutenue entre le local et le national. Les rôles des chefs traditionnels et des mécanismes de gestion de conflits ne peuvent pleinement assurer la cohésion sociale sans une réelle mobilisation des États, et sans un lien de confiance minimum restauré à l'échelle nationale.

# CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Dans des contextes régionaux où s'entremêlent des conflits très localisés et des antagonismes se jouant aux échelles nationales et transnationales, les programmes de solidarité internationale sont de plus en plus impliqués dans des actions de « promotion de la paix », aux objectifs aussi différents que peut l'être la définition d'une telle notion.

Dans le cadre d'une approche très territorialisée des interventions, la recherche a montré que le soutien aux mécanismes traditionnels de prévention et de résolution de conflits, à l'échelle communautaire, peut participer de la promotion de la stabilité sociale, et prévenir ainsi des conflits locaux (le plus souvent liés à la gestion du foncier) pouvant aboutir à des conflits plus grands encore. Toutefois, l'étude a aussi démontré que certaines sources de conflits actuelles liées à la crise sécuritaire (réintégration des repentis de Boko Haram ; présence de personnes déplacées et réfugiées etc.) échappaient en partie au contrôle des instances traditionnelles, et qu'il ne faudrait pas survaloriser les capacités de l'approche communautaire dans l'apaisement de ces types de tensions.

Enfin, le cadre très politisé du triple Nexus dans lequel bon nombre de ces interventions s'inscrivent demande sans aucun doute à tous les acteurs de l'aide de conduire une réflexion approfondie sur leurs positionnements, leurs partenariats, et sur la façon dont ils articulent \_ou non\_ les enjeux de cohésion communautaire et de changement social à une échelle plus globale.

## **RECOMMANDATION N°1**

**Renforcer la représentativité des membres des comités locaux de concertation**/plateformes de dialogue et autres instruments mis en place dans le cadre du Pilier 1. À l'heure où RESILAC anticipe déjà les stratégies de sortie et peut encore s'adapter pour maximiser son impact, il est important de veiller dès à présent à l'appropriation de ces instruments par les populations, à leurs interactions avec les mécanismes traditionnels et leurs durabilités au-delà de l'intervention.

## **RECOMMANDATION N°2**

**Poursuivre les efforts de coordination interpilliers** en renforçant encore davantage les liens entre activités de cohésion sociale (notamment en termes de prévention), de gestion des ressources naturelles et de gouvernance. Il s'agit de tirer profit de la stratégie résilience/interpilliers du RESILAC pour accroître les effets du Pilier 1.

## **RECOMMANDATION N°3**

**Favoriser les activités générant de la participation et du débat citoyen**, dans une optique d'appropriation de la question démocratique, des enjeux de gouvernance et des choix sociétaux. La cohésion sociale se jouant à tous les niveaux de la société, il serait sans doute trop partiel d'aborder cette thématique uniquement sous le prisme communautaire. Les équipes projet pourraient par exemple développer des « débats démocratiques » autour de problématiques soulevées par les populations. Dans la même optique, de nouveaux partenariats avec des organisations de la société civile pourraient être envisagés dans le champ des droits de l'Homme.

#### **RECOMMANDATION N°4**

**Valoriser l'expertise spécifique de certains partenaires RESILAC en termes de cohésion sociale** et de renforcement de la paix. Le CCFD et SFCG, notamment, disposent d'une forte expérience dans ce domaine qui pourrait profiter à l'ensemble des autres partenaires, parfois moins à l'aise avec les enjeux de développement, de cohésion et de changement social. Des espaces d'échanges et de discussions pourraient être organisés au sein des équipes, et aboutir éventuellement à des notes de positionnement sur ces enjeux.

**Mettre en place des sessions de formation pour les partenaires au mandat humanitaire.** En effet, un bon nombre d'acteurs « classiques » des terrains de crises humanitaires ne sont pas familiers des concepts de cohésion sociale et de renforcement de la paix. Le besoin d'une meilleure compréhension de ces enjeux est ressorti, et des sessions de formations pour les équipes de terrain pourraient favoriser l'appropriation du sens et de la finalité de certaines activités menées dans le cadre du Pilier 1. Plus globalement, un questionnement approfondi sur le positionnement du RESILAC sur les enjeux de paix (y compris dans le cadre très politique des programmes triple Nexus) mériterait d'être conduit.

#### **RECOMMANDATION N°5**

**Soutenir la production de connaissances** en continuant de suivre de façon rapprochée la conflictualité dans les territoires et les évolutions dans la façon dont ces conflits sont réglés d'une part, et en mettant en œuvre de nouvelles recherche (si possible) d'autre part. Parmi les pistes de sujets à approfondir, on peut citer :

- La perception et l'usage que font les femmes des mécanismes de gestion de conflits ;
- Les enjeux et problématiques soulevés par l'opérationnalisation du triple Nexus dans la région du lac Tchad ;
- Forces et faiblesses des comités pour la paix.

# ANNEXES

## ANNEXE 1: BIBLIOGRAPHIE

**Akeem Ayofe Akinwale**, Integrating the traditional and the modern conflict management strategies in Nigeria, *African Journal on Conflict Resolution*, Vol 10, Issue 3, 2010

**Avenel Cyprien**, La « cohésion sociale » : de quoi parle-t-on, clarifier le concept pour consolider un nouveau modèle d'action, in Jean-Yves Guéguen, *L'année de l'action sociale 2015 : Objectif autonomie, Hors Collection*, 2014

**Bagayogo et Kone**, Les mécanismes traditionnels de gestion des conflits en Afrique Sub-saharienne, *Rapport de recherche N° 2*, Juin 2017

**Bah Thierno**, Les mécanismes traditionnels de prévention et de résolution des conflits en Afrique noire, in *Les fondements endogènes d'une culture de la paix en Afrique*, UNESCO, 1999

**Blench Roger, Selbut Longtau, Umar Hassan and Martin Walsh**, The role of traditional rulers in conflict prevention and mediation in Nigeria, *DFID*, 2006

**Bonat, Zuwaqhu A.** "Economic Deregulation, the Peasantry and Agricultural Development in Nigeria: A Kaduna State Case Study," in *The Political Economy of Nigeria Under Military Rule: 1984-1993*, Sapes, 1995

**Centre pour le dialogue humanitaire (HD)**, Médiations agro-pastorales au Sahel, données régionales, Juillet 2019

**Commission Économique pour l'Afrique, Nations-Unies**, La cohésion sociale en Afrique de l'Est, Février 2016

**Cragin, Kim and Peter Chalk**, Terrorism and Development: Using Social and Economic Development to Inhibit a Resurgence of Terrorism, 2003

**Enwelu, I. A., Dimelu, M. U. and Asadu, A. N., Farmer**, Cattle Herder Conflict: Possible Mitigation and Mediation Strategies in Nigeria, *Nigerian Journal of Rural Sociology Vol. 16, No. 2*, 2015

**Forest J.J.F.**, Confronting the Terrorism of Boko Haram in Nigeria, *Joint Special Operations Universities*, Report 2-5, May 2012

**IASC & United Nations Sustainable Development Group**, Key Messages on the Humanitarian-Development Nexus and its Links to Peace, 2019

**International Crisis Group (ICG)**, Gardiens du lac Tchad : les groupes d'autodéfense face à Boko Haram, Rapport n°244, Février 2017

**Jenson J.**, Les contours de la cohésion sociale : l'état de la recherche au Canada, Ottawa, réseaux canadiens de recherche en politiques publiques, 1998

**Jones Sanchez Alvar**, Les comités de paix pour la résolution de conflits en Casamance : de l'illusion populaire au déni politique, *Fondation Croix-Rouge française, Les papiers de la Fondation n°13*, Mars 2018

**Kiari Fougou Hadiza**, Impacts des variations du niveau du lac Tchad sur les activités socio-économiques des pêcheurs de la partie nigérienne, Thèse de Doctorat, Discipline : Géographie. Option, Aménagement et gestion des espaces ruraux, Université Abdou Moumouni de Niamey, 313 p, 2014

**Kiari Fougou Hadiza**, Étude socio-économique, environnementale et culturelle de la partie nigérienne du lac Tchad, *Projet Biosphère et Patrimoines du Lac Tchad (BIOPALT)/ UNESCO*, Juin- septembre 2019, 118 p, 2019

**Koultchoumi Babette**, Dynamiques genre dans les communes de Fotokol, Hilé-Alifa, Blangoua et Darak dans le lac Tchad, rapport d'étude, Maroua, *PAIC*, 2019

**Last M**, La Charia dans le Nord-Nigeria, *Politique Afrique, Karthala*, N° 79, 2000/3

**Lemoalle J & Magrin G**, Le développement du lac Tchad. Situation actuelle et futurs possibles, *IRD*, 2014

**Magaji Hadiza D. S.**, Promoting Alternative Dispute Resolution through Court Rules: The Borno State High Court (Civil Procedure) Rules 2012 in Perspective

**Magrin G & Pérouse de Montclos M-A (dir)**, Crise et développement. La région du lac Tchad à l'épreuve de Boko Haram, *AFD*, 2018

**Mahmood Omar S. et Ndubuisi Christian Ani**, Faire face à Boko Haram dans la région du lac Tchad : politiques, coopération et moyens de subsistance, *Institute For Security Studies (ISS), Rapport de recherche*, Juillet 2018

**Mamoudi Ali et Pabamé Sougnabé**, La chefferie traditionnelle, gouvernance et sécurité en milieu rural, in *La contribution de l'élevage pastoral à la sécurité et au développement des espaces saharo-sahéliens, Colloque régional de N'Djamena*, 27-29 Mai 2013

**Mbarkoutou Mahamat**, Conflits et mécanismes de résolution des crises à l'Extrême-Nord du Cameroun, rapport d'étude, Maroua, *PNUD/UNESCO*, 2015

**Muhammad Kabir Isa**, Militant Islamist Groups in Northern Nigeria, in *Militias, Rebels and Islamist Militants: Human Insecurity and State Crises in Africa, Institute for Security Studies*, 2010

**Piccolino Giulia**, Rhétorique de la cohésion sociale et paradoxe de la paix « par le bas » en Côte d'Ivoire, *Éditions Karthala « Politique Africaine », n°148*, 2017

**OECD**, DAC Recommendation on the Humanitarian-Development-Peace Nexus, *OECD*, 2019

#### RESILAC :

- o Rapport des progrès des activités du Pilier 1 Cohésion Sociale
- o Résultats Baseline Tchad, Juin 2019

**Salawu. B.**, Ethno-Religious Conflict in Nigeria: Causal Analysis and Proposal for New Management Strategies, *European Journal of Social Sciences*, Vol 13, N° 3, 2010

**Thomas Manisha**, NGO perspectives on the EU's humanitarian-development-peace nexus: exploring the challenges and opportunities, *VOICE report*, Octobre 2019

## **ANNEXE 2 : HYPOTHÈSES ET QUESTIONS PRÉLIMINAIRES DE RECHERCHE**

### **OS1 : Analyser la nature et les causes des conflits/facteurs de tensions en cours dans les zones d'intervention.**

L'étude attachera une importance particulière à la dimension multifactorielle des conflits, et tâchera de mettre en évidence de façon systématique l'imbrication des causes et des origines des conflits latents et ouverts.

#### *Hypothèses de base :*

- Au-delà de la crise sécuritaire liée à l'insurrection du groupe djihadiste Boko Haram, la région du lac Tchad est traversée par une série de conflits impliquant une multitude d'acteurs. Ces conflits, souvent antérieures à « la crise », ont été exacerbés par celle-ci et par les conséquences de sa gestion militaire et des mesures répressives qui ont été prises.
- De nouveaux types de conflictualités ont par ailleurs émergés (entre population hôtes et déplacées ; avec la prolifération de milices d'autodéfense/ « vigilantisme » ; avec la réinsertion des repentis de Boko Haram etc.)
- Tandis que de nouveaux conflits ont émergés, de nouvelles alliances sont apparues autour de nouveaux intérêts communs et de nouveaux clivages. On assiste, dans une certaine mesure, à une reconfiguration des équilibres, quelques fois basée sur la résurgence de clivages communautaires anciens. Dans certaines régions, les nouvelles dynamiques ont entraîné une crispation des tensions identitaires, allant jusqu'à la stigmatisation de certaines ethnies.

#### *Questions de recherche :*

1. Quelles sont les dynamiques historiques de peuplement dans la zone du BLT ?
2. Quels sont les ressources, les modes d'accès à ces ressources ?
3. Quelle est la nature des concurrences entre les différents usagers d'une même ressource ?
4. Plus globalement, quels types de conflits sont les plus présents ?
5. De quelle façon a été appréhendée/gérée la crise sécuritaire dans chacun des pays ?
6. Comment la gestion de la crise a-t-elle affecté les liens entre les populations et les autorités d'une part ; et les liens entre les différentes communautés d'autre part ?

### **OS2 : Identifier les mécanismes endogènes aux niveaux communautaire, local, national et régional de prévention, médiation et résolution de conflits.**

L'étude dressera une cartographie des mécanismes existants en faisant ressortir leurs limites et intérêts dans le contexte actuel, leur degré de vivacité et d'utilisation, les acteurs/normes et pratiques qui les régissent etc. Une attention particulière sera portée aux perceptions/représentations que se font les populations de ces modes de régulation et de justice.

#### *Hypothèses de base :*

- Les autorités coutumières, traditionnellement et aujourd'hui encore sont les premiers intervenants en cas de conflit de « basse intensité » et agissent comme régulateurs des tensions.
- Le degré de reconnaissance des pouvoirs traditionnels par les états centraux varie selon les pays.
- La crise sécuritaire en cours et certaines de ses implications échappent en large partie au contrôle du pouvoir traditionnel.
- Le recours à la justice moderne dans les zones de l'étude reste très faible pour les conflits les plus

fréquents et de « basse intensité ».

**Questions de recherche :**

1. Quel droit régit l'accès aux ressources ? (Droit civil et droit coutumier)
2. Au-delà du droit, quels sont les normes et pratiques réelles d'utilisation des ressources ?
3. Plus globalement, quels sont les mécanismes endogènes de prévention médiation et résolution de conflits existants ? (Fonction ; applicable pour quels types de conflits ; autorités responsables etc.)
4. Comment s'inscrivent les mécanismes traditionnels et coutumiers dans le cadre légal et juridique du pays ?
5. Quel degré de reconnaissance des instances traditionnelles dans la constitution des états ? Quel pouvoir réel conféré aux chefferies dans le cadre des processus de décentralisation ?
6. Le cas particulier du Nigéria : les tribunaux islamiques sont-ils aujourd'hui perçus par les populations de l'état du Borno comme garant du droit coutumier ?
7. Quels sont aujourd'hui les principaux mécanismes utilisés ?
8. Quelles pratiques et perceptions les populations entretiennent-elles vis-à-vis de ces mécanismes ?
9. Quel sentiment de confiance par rapport à la justice traditionnelle ? à la justice moderne ?
10. Comment ont évolué les pratiques de dialogue et de résolution de conflit ces dix dernières années ?
11. Comment les dynamiques de conflit en cours et leurs conséquences ont-elles perturbé les modes de résolution de conflit préexistants ?

**OS3 : Recenser les dispositifs visant la consolidation de la paix et le dialogue dans les zones d'intervention.**

L'étude mènera une revue des programmes clefs, et la façon avec laquelle ils interagissent, renforcent ou fragilisent les mécanismes endogènes identifiés. L'analyse prendra en compte les initiatives pertinentes, pouvant émaner de groupes d'acteurs aux mandats et visions stratégiques différentes. Une place importante sera conférée à l'analyse du discours des acteurs.

**Hypothèses de base :**

- Si les nouvelles dynamiques de conflits influent sur les mécanismes de médiation, résolution etc. elles influent aussi sur les stratégies et les formes d'engagement des bailleurs.
- Le discours international tend à mettre en avant de façon excessive les potentialités de l'échelle locale dans la résolution de conflit.
- À l'échelle nationale, les dispositifs de promotion de la paix, lorsqu'ils existent, se traduisent de façon inégale selon les pays en des actions concrètes.

**Questions de recherche :**

- Existe-t-il un consensus dans les stratégies de « stabilisation », « consolidation de la paix et de la cohésion sociale » etc. entre les bailleurs internationaux ? Comment la « paix » est-elle comprise ?
- Les enjeux de cohésion sociale étant intimement liés à ceux de justice, quels types de dispositifs existent-ils pour renforcer l'accès à la justice ?
- Dans un contexte de méfiance réciproque entre l'état et la société civile, et dans des zones où sa présence est faible, comment les dispositifs nationaux parviennent-ils à appuyer les initiatives de dialogue et de cohésion sociale à l'échelle communautaire ? Sous quelles formes ? Avec quels acteurs ? Quelles sont les types d'initiatives entreprises ?

**OS4 \_ Objectif transversal : Soutenir la prise de décision agile.**

L'étude contribuera à nourrir la production de connaissances scientifiques régionale et nationale et leur diffusion via les acteurs de recherche. De même, elle permettra de dégager des recommandations et des points de vigilance à l'usage des décideurs stratégiques et des opérateurs de développement, particulièrement RESILAC. L'enjeu de l'étude est également de donner des pistes de réflexion quant à l'adaptabilité des activités de cohésion sociale aux normes et valeurs de la population bénéficiaire.



**Siège du Groupe URD**  
La Fontaine des Marins  
26170 Plaisians – France  
Tel : +33 (0)4 75 28 29 35

[urd@urd.org](mailto:urd@urd.org)

[www.urd.org](http://www.urd.org)

SUIVEZ-NOUS SUR

